

N°89

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2014

Conseil Communautaire du 22 décembre 2014

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 16 décembre 2014, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval sous la Présidence de Monsieur François ZOCCHETTO.

ÉTAIENT PRÉSENTS

AHUILLE : Christelle REILLON – **ARGENTRÉ** : Christian LEFORT, Marie-Odile ROUXEL – **BONCHAMP** : Gwénaél POISSON, Fabienne LE RIDOU-LE TOHIC, Jean-Marc COIGNARD, Isabelle OZILLE – **CHÂLONS-DU-MAINE** : Loïc BROUSSEY – **CHANGÉ** : Denis MOUCHEL, Sylvie FILHUE, Olivier RICHEFOU, Nathalie FOURNIER-BOUDARD – **LA CHAPELLE-ANTHENAISE** : Jean BRAULT – **ENTRAMMES** : Didier MARQUET, Nathalie CORMIER-SENCIER – **LAVAL** : François ZOCCHETTO, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOE, Chantal GRANDIERE, Jean-Jacques PERRIN, Danièle JACOVIAC, Jacques PHELIPPOT, Béatrice MOTTIER, Alain GUINOISEAU, Jean-Pierre FOUQUET, Philippe HABAULT, Martine CHALOT, Bruno de LAVENERE-LUSSAN, Bruno MAURIN, Jean-Christophe BOYER, Gisèle CHAUVEAU, Guillaume GAROT, Claude GOURVIL, Jean-Christophe GRUAU – **L'HUISSERIE** : Jean-Marc BOUHOURS, Loïc HOUDAYER – **LOUVERNÉ** : Alain BOISBOUVIER, Sylvie VIELLE, Dominique ANGOT – **LOUVIGNÉ** : Christine DUBOIS – **MONTFLOURS** : Christophe CARREL – **MONTIGNÉ-LE-BRILLANT** : Michel PEIGNER – **NUILLÉ-SUR-VICOIN** : Mickaël MARQUET – **PARNÉ-SUR-ROC** : Daniel GUERIN – **SAINT-BERTHEVIN** : Yannick BORDE, Christelle ALEXANDRE, Joseph BRUNEAU – **SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX** : Marcel BLANCHET – **SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE** : Olivier BARRE

ÉTAIENT ABSENTS, REPRÉSENTÉS OU AVAIENT DONNÉ POUVOIR

Annette CHESNEL, Yan KIESSLING, Isabelle BEAUDOUIN, Flora GRUAU, Michel ROCHERULLE étaient absents ou excusés.

Mickaël BUZARE a donné pouvoir à Jacques PHELIPPOT,
Gwendoline GALOU a donné pouvoir à Chantal GRANDIERE,
Sophie LEFORT a donné pouvoir à Alain GUINOISEAU,
Florence QUENTIN a donné pouvoir à Xavier DUBOURG,
Didier PILLON a donné pouvoir à Béatrice MOTTIER,
Sophie DIRSON a donné pouvoir à Alexandre LANOE
Marie-Hélène PATY a donné pouvoir à Bruno de LAVENERE-LUSSAN,
Isabelle LEROUX a donné pouvoir à Philippe HABAULT,
Véronique BAUDRY a donné pouvoir à Gisèle CHAUVEAU,
Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Christine DUBOIS et Jacques PHELIPPOT ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

- **Approbation du procès-verbal n°88 (Consultable sur Alfresco)**

François ZOCCHETTO : Vous avez reçu le Procès-verbal n°88 de nos débats du 24 novembre 2014. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non ?

Avant d'aborder la question du Président, j'aimerais vous faire une communication sur la question de l'hébergement d'urgence puisqu'une association faisant partie d'un collectif, en l'occurrence Réseau d'éducation sans frontières, nous a accueillis dans le hall de la mairie et je les ai rencontrés. J'ai pu échanger avec cette association avant la réunion du Conseil Communautaire. C'est pour moi l'occasion de reparler de cette question que j'ai déjà abordée devant le Bureau de l'Agglomération, il y a quelques semaines, de façon à ce que chacun ait bien conscience de la situation et puisse prendre ses responsabilités et que collectivement, nous acceptions de prendre part de façon encore plus importante que jusqu'à présent à cette question délicate de l'hébergement d'urgence.

Il y a quelques semaines, j'ai pris l'initiative avec ma casquette de maire de Laval, de réunir les associations du collectif pour faire le point avec elles, hors la présence de l'État. Mais je sais qu'ensuite, elles ont rencontré les représentants de l'État au niveau du département.

L'acteur majeur de la Région pour l'hébergement d'urgence, c'est bien sûr le CCAS de la Ville de Laval qui intervient à plusieurs niveaux : d'abord en complément des hébergements d'État en mettant quatre places dans un appartement à destination des femmes seules, deuxièmement, nous avons deux appartements d'astreinte aux Sainte-Catherine. Le CCAS s'est toujours mobilisé en période hivernale. Troisièmement, le CCAS loue cinq logements à Meduane Habitat en percevant la nuitée pour les personnes défavorisées. Et j'ai demandé à mes collègues de Mayenne et surtout de Château-Gontier de bien vouloir continuer de la même façon. J'ai eu un entretien avec le maire de Château-Gontier sur le sujet. Nous avons abordé ces questions. Ensuite, chacun agit dans le cadre de sa collectivité en toute liberté.

Je voudrais également signaler que le CCAS oriente et accompagne les personnes vers quatre logements "Allocation Logement à caractère Temporaire" (ALT) proposés par Saint-Vincent-de-Paul et Emmaüs.

Et cette semaine, nous allons mettre en place une nouvelle ALT avec l'association Saint-Vincent-de-Paul et l'accompagnement du CCAS.

Il est vrai que l'autre jour, lors du Bureau, je me suis permis d'attirer l'attention de chacun sur la nécessité de renforcer le dispositif des CAU (centres d'accueil d'urgence), puisqu'il n'est pas certain que concentrer toutes les personnes en difficulté dans un même lieu soit une solution à la résolution de leurs problèmes, notamment quand on a à faire à des familles.

Et sur ce sujet, je voudrais rappeler que 92 % des personnes hébergées, en tout cas celles enregistrées ces derniers temps, concernent des publics issus de la demande d'asile ou en situation irrégulière, qui d'ailleurs renvoient au-delà de la compétence hébergement à la compétence de la gestion des flux migratoires par l'État.

Vous voyez, c'est un sujet qui nous dépasse très largement et c'est même l'Union européenne qui, à mon sens, devrait s'engager encore plus, de façon à ce que les nouveaux conflits qui malheureusement se déroulent de l'autre côté ou à l'autre bout de la Méditerranée, ne se traduisent pas par des situations dramatiques pour ces personnes, conduites à s'enfuir contraintes et forcées. Je voudrais remercier déjà les maires, je sais que vous êtes tous parfaitement conscients de la nécessité d'une intervention collective sur le sujet, je connais votre sensibilité et votre esprit de responsabilité, mais je salue déjà les communes qui ont décidé de mettre en place un centre d'accueil d'urgence.

En nous y mettant tous, on peut y arriver, même si le problème ne sera jamais résolu malheureusement et chaque fois, il faut recommencer.

S'agissant du Plan Grand Froid, qui concerne un peu plus les pouvoirs de police de chacun des maires en lien avec l'État, nous ne restons pas inactifs puisque après concertation avec les associations intervenantes, nous avons proposé à l'État successivement plusieurs lieux qui me paraissent adaptés et nous attendons une réponse.

Et je sais aussi, j'ai cru comprendre lors de notre réunion du Bureau que je pouvais compter sur l'Agglomération pour la lutte contre le logement précaire en cas de besoins de fonds d'urgence pour des aménagements du type ouverture de locaux.

Voilà ce que je voulais dire devant vous. C'est une grande préoccupation personnelle, mais aussi pour chacune de nos communes et pour l'Agglomération. Et je crois pouvoir dire que nous serons toujours attentifs au travail énorme fait par les associations, par les bénévoles, par les salariés des associations. J'en ai moi-même rencontré avec certains d'entre vous sur le terrain à plusieurs reprises ces derniers jours, et je pense qu'on peut les remercier pour ce qu'ils font et qu'ils peuvent compter sur nous également. Voilà ce que je voulais vous dire. Monsieur GOURVIL.

Claude GOURVIL : *Je salue d'abord le dialogue que vous avez entamé dans le hall avec les représentants de RESF, mais il n'y avait pas que des représentants et militants de RESF. Je regrette toutefois que vous n'ayez pas accepté de leur donner la parole dans le lieu où nous sommes, dans cette enceinte (il suffisait de cinq minutes). Je reconnais effectivement qu'il y a eu des choses de faites mais je voulais surtout demander à ce qu'on arrête ce jeu de ping-pong entre l'État, l'Agglo et le Conseil Général, l'État qui a en charge l'hébergement d'urgence, le Conseil Général qui a une responsabilité, et l'Agglo au travers des différentes communes qui peuvent mettre à disposition, quand elles en ont, des locaux.*

Ce que nous souhaiterions, c'est que l'Agglo, avec le Conseil Général, soit en tête de file dans cette coordination de moyens pour éviter que, tous les soirs, des adultes, mais aussi des enfants, des jeunes soient à la recherche d'un hébergement.

Fort de votre présidence, fort des relations privilégiées que vous avez avec le Président du Conseil Général, vous pourriez à vous deux faire cette réunion tripartite, vous mettre autour de la table, coordonner ces actions de façon à ce que ça ne dure pas tout au long de l'hiver, ni même au-delà. Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président.

François ZOCCHETTO : *Monsieur GRUAU.*

Jean-Christophe GRUAU : *Il ne vous surprendra pas que je sois vraiment en désaccord avec ce que j'entends là. Il faut que cessent ces arrivées massives d'étrangers en France alors qu'il n'y a pas de solution, tout le monde le sait. C'est une séance d'hypocrisie à laquelle j'assiste. Ceux qui ont des maisons spacieuses n'ont qu'à en prendre, je l'ai répété plein de fois. Nous avons maintenant le château de Chambord, je l'ai appris il y a peu de temps, qui peut très bien accueillir en urgence puisque Monsieur GAROT, en plus de ses activités, est Président du conseil d'administration du château de Chambord. On se demande quand il travaille ses dossiers. Enfin, les électeurs ont tranché...*

Sincèrement, vu le nombre de pauvres qu'il peut y avoir dans le monde et compte tenu de notre société actuellement, complètement déphasée, il faut arrêter de faire mine de pleurer au moment de Noël ou dans ce cas-là, mettez des crèches partout. Si vous voulez vous occuper des pauvres et de l'enfant pauvre, mettez des crèches dans chaque pièce. Vous ne mettez pas de crèches et vous pleurez sur les pauvres. Il faut une certaine cohérence, il faut une certaine logique et je considère que les propos que j'ai entendus n'honorent personne, car c'est de l'hypocrisie.

François ZOCCHETTO : *Bien. Je vous propose que nous passions au premier sujet inscrit à l'ordre du jour, à savoir la présentation synthétique du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'Agglomération pour les années 2008 et suivantes.*

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

- **INFO Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Laval Agglomération**

François ZOCCHETTO : *Bien. Je propose que nous passions au premier sujet inscrit à l'ordre du jour, à savoir la présentation synthétique du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'agglomération pour les années 2008 et suivantes.*

Alors, je vais vous lire les principales observations du rapport :

« La période sous contrôle se caractérise pour Laval Agglomération par un *statu quo* tant sur le plan des compétences qu'en termes de périmètre géographique.

La situation financière de Laval Agglomération de 2008 à 2012, globalement satisfaisante, se caractérise par une légère diminution du coefficient d'intégration fiscale, qui ne remet pas en cause une situation au-dessus de la moyenne nationale. L'effort d'investissement a été soutenu, cependant que la maîtrise des charges de fonctionnement se relâche en fin de période. La capacité d'autofinancement (CAF) consolidée progresse de façon importante, tant la CAF brute (de 8,3 M€ à 11,6 M€) que la CAF nette (de 3,8 M€ à 6,6 M€), mais moins que le reste à financer de l'effort d'investissement, qui passe de 7,9 M€ à 13,6 M€. Il en résulte un recours accru à l'emprunt, qui va allonger la durée de désendettement, stabilisée à six ans en 2012. La dette n'est, à ce jour, pas de nature toxique.

La gouvernance se caractérise par une activité soutenue des différents organes et le choix, peu économe, d'un nombre de vice-présidents aussi élevé que permis par la loi. La mutualisation des services reste embryonnaire et non évaluée, de même que celle des groupements de commandes.

Au titre de la compétence transports, il convient de souligner que la relance prévisible du Pôle d'échanges multimodal sous la pression du projet d'extension de la Ligne à Grande Vitesse aurait pu conduire, non à proroger de six mois puis clôturer la ZAC de la gare en mars 2009 pour recréer une nouvelle ZAC en février 2014, mais à la proroger d'emblée pour une longue durée. Confiée à Kéolis, la nouvelle délégation de service public (DSP) en matière de transports urbains est entrée en vigueur en 2010. Elle se caractérise par une offre de services enrichie et adaptée aux besoins des usagers.

La spécialisation du territoire dans le domaine du numérique s'est confirmée avec le projet de Cité de la Réalité Virtuelle, dont les travaux ont commencé début 2014. Elle s'est également traduite, par le lancement d'une DSP sur la conception, la construction, et le déploiement d'un réseau en fibres optiques de communications électroniques à très haut débit.

En matière de gestion des déchets, Laval Agglomération est en bonne position par rapport aux objectifs du « Grenelle de l'Environnement ». Ainsi, des résultats tangibles ont été atteints dès 2012, avec une collecte des ordures ménagères en diminution de 21 % et une collecte sélective en hausse de 81 %. L'Agenda 21 de la collectivité mériterait d'être complété d'un volet budgétaire.

La gestion des ressources humaines se caractérise par l'absence d'une véritable gestion prévisionnelle et une hausse des charges de personnel de 25 % entre 2008 et 2012, à périmètre de compétences inchangé. De nombreux facteurs concourent à l'expliquer : le renforcement assumé de l'encadrement, mais aussi le choix de règles de gestion coûteuses comme l'avancement à la durée minimale et le taux de promotion de grade au maximum. L'organisation du temps de travail, héritée de la commune de Laval, mériterait d'être clarifiée, de même que doivent être revues les pratiques en matière de décompte des congés. »

Il y a donc 7 recommandations qui ont été formulées par la chambre :

- 1) Doter le plan d'action de l'Agenda 21 d'un véritable volet budgétaire en procédant à un chiffrage, au moins estimatif, des actions en cours, imminentes et à court terme ;
- 2) Poursuivre et mener à terme la généralisation du document unique d'évaluation des risques et du registre d'hygiène et sécurité ;
- 3) Instituer une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) ;
- 4) Évaluer les deux conventions de mutualisation passées avec la Ville de Laval, en vue de la préparation d'un futur schéma de mutualisation ;

- 5) Dresser l'état des lieux du temps de travail, et délimiter son régime par un vote de l'organe délibérant ;
- 6) Mettre fin au système actuel, irrégulier, de décompte avantageux des congés ;
- 7) Adopter une délibération encadrant le régime indemnitaire des agents communautaires.

Je vous précise que ces recommandations, bien sûr, retiennent l'attention, notamment de l'administration de la communauté de l'Agglomération et qu'un certain nombre d'engagements ont été pris allant dans le sens des recommandations formulées par la chambre.
Monsieur BOYER.

Jean-Christophe BOYER : *Une intervention courte pour saluer d'abord le travail des élus de la mandature 2008-2014, très bien observé par la chambre régionale des comptes et faire deux commentaires : le premier commentaire sur ce qui est dit sur les investissements. Ainsi sur les investissements qui seraient repoussés et pas inscrits au budget et donc il n'y aurait pas d'économie en matière d'investissements. Nous l'avions dit au rapporteur de la chambre régionale des comptes. Dans la mesure où l'Agglomération intervenait depuis 2008 sous plafond de dépenses d'investissement, même si l'investissement était reporté, sa réinscription au budget suivant nous amenait à des arbitrages difficiles.*

Et le deuxième point qui était également une obsession du rapporteur sur la ZAC de la gare : il aurait dû prendre place dans le rapport de la Ville de Laval, nous l'avions demandé, puisque c'est sans incident budgétaire sur le rapport de l'Agglomération.

François ZOCCHETTO : *Monsieur GRUAU.*

Jean-Christophe GRUAU : *Monsieur le Président, étant un farouche partisan de la baisse des charges personnelles dans les collectivités locales, je me suis tout particulièrement intéressé à la partie gestion des ressources humaines contenue dans ce rapport de la chambre des comptes. Sans surprise, j'y ai vu ce que de nombreux citoyens savent déjà, à savoir que la gauche a les yeux de Chimène, non pour les Français de souche qui souffrent du chômage et de l'immigration tapageuse et casse-bonbons, mais pour ses chers fonctionnaires qu'elle considère comme la crème de ses électeurs privilégiés. C'est pourquoi entre 2008 et 2012, l'ancien ministre GAROT ici présent a scandaleusement accru les charges du personnel, 25 % de hausse en quatre ans. Cette augmentation ne tient pas seulement compte de la hausse des effectifs qui, apprend-on page 38, dépasse les 11%, mais également des promotions à la fois rapides et juteuses. Promotions rapides : la chambre nous apprend que l'avancement d'échelon sur la période GAROT, était accordé systématiquement à la durée minimale. Autrement dit, l'ancienneté et, plus grave, la valeur professionnelle de l'agent n'étaient point déterminantes. Promotions juteuses : la chambre nous apprend que le taux de promotions de grade a été porté au maximum permis. Cette politique menée par Monsieur GAROT ne peut que donner raison à tous ceux, nombreux et de plus en plus crispés, qui pensent que la vie de fonctionnaire en 2014 est quoiqu'on dise un long fleuve tranquille en particulier à Laval Agglo.*

La chambre signe de fait que cette façon d'agir de la part des politiques est mauvaise, mauvaise pour les finances publiques, car ces deux stratégies à visée électorale augmentent fortement la masse salariale. Forcément, puisqu'il y a de plus en plus de hauts gradés qui comptent cher au contribuable et ce, jusqu'au dernier jour de leur retraite. Mauvaise pour le management aussi, car comment, en effet, motiver les meilleurs éléments si les moins enthousiastes, pour rester poli, grimpent aussi facilement au cocotier des promotions ?

De ce fait, toujours d'après la chambre, l'autorité territoriale se prive d'un instrument essentiel de management, et démontre qu'il n'y a aucune gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences à Laval Agglo. Les résultats de ce mauvais management sont également pointés du doigt, car le rapport fait état de trois fortes augmentations pour la période GAROT : une forte augmentation du nombre des accidents du travail, ceux de 2012 furent 3 fois supérieurs à ceux de 2008, une forte augmentation (19 %) du nombre d'agents ayant connu un arrêt pour maladie ordinaire, ainsi qu'une forte augmentation du nombre de jours non travaillés en raison des maladies (plus de 40 %).

Bravo, Monsieur l'ancien Ministre ! Mais malgré tous ces mauvais points en matière de management, que croyez-vous qu'il arrivât aux principaux responsables de cette administration ? À ceux qui sont fort bien rémunérés pour gérer les hommes et les femmes de l'Agglo ? Des sanctions ? Des rappels à l'ordre ? Une démission peut-être ? Que nenni ! Un cadeau royal leur fut tout récemment offert au dernier Conseil Communautaire approuvé par nombre d'entre vous. Des pleins d'essence gratos, en veux-tu en voilà, pour leur limousine de fonction, y compris pendant les vacances. J'avoue qu'à la lecture de ce rapport, je me suis dit que ces responsables méritaient un cadeau de Noël, un cadeau plus modeste et surtout plus utile que celui que vous leur avez offert, Monsieur le Président, un cadeau que je voterais, s'il vous prenait l'envie Monsieur ZOCCHETTO de l'offrir avec nos sous : un stage gratuit de management des hommes au sein d'une collectivité territoriale.

François ZOCCHETTO : Bien. D'autres interventions ? Bon, nous allons passer... donc il n'y a pas de vote sur ce rapport, c'est un compte rendu, nous allons passer à la délibération concernant l'indemnité de conseil du receveur. Alain BOISBOUVIER.

SERVICES SUPPORTS

- **CC01 Indemnité de conseil au receveur**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I – Présentation de la décision

L'arrêté du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil qui peut être allouée à titre personnel aux comptables publics chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux. L'attribution de cette indemnité n'est pas obligatoire et son taux peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable. En effet, le comptable public intervient à titre personnel, à la demande de la collectivité, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'État.

Par délibération du 23 juin 2008, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer une indemnité de conseil au comptable de Laval Agglomération, en appliquant un taux de 50 % pour toute la durée du mandat.

Le renouvellement de l'ensemble des conseils municipaux et l'installation d'un nouveau Conseil Communautaire le 25 avril 2014 nécessite de redéfinir les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au receveur.

Par ailleurs, durant l'année 2014, la fonction de chef de poste de la trésorerie de Pays de LAVAL a été exercée jusqu'au 1er avril par Madame DORIMOND-EQUINOXE, puis par à partir de cette date par Madame LURSON.

Le recours aux conseils du comptable public étant moins important, il est proposé de fixer le taux de l'indemnité à 40 % .

II – Impact budgétaire et financier

Une somme de 3 500€ est prévue au budget primitif 2014.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Objet : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Vu la délibération n°86/2008 du Conseil Communautaire du 23 juin 2008,

Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, un nouveau Conseil Communautaire a été installé le 25 avril 2014,

Qu'il convient en conséquence de redéfinir les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au receveur,

Que les fonctions de chef de poste de la trésorerie de Pays de LAVAL ont été exercées en 2014 successivement par :

- Madame DORIMOND-EQUINOXE du 1er janvier au 31 mars 2014,
- Madame LURSON à compter du 1er avril 2014,

Qu'il convient de répartir cette indemnité au prorata de l'exercice de leurs fonctions,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire décide d'accorder l'indemnité de conseil au comptable avec un taux de 40 %.

Article 2

L'indemnité de conseil est accordée à :

- Madame DORIMOND-EQUINOXE du 1er janvier au 31 mars 2014,
- Madame LURSON à compter du 1er avril 2014.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC02 Société publique locale Laval SPLA - modification du capital social, modification portant sur l'objet social et la structure des organes dirigeants**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 23 septembre 2013, le conseil communautaire a approuvé la création de la Société publique locale Laval SPLA (SPL LAVAL SPLA)

Laval Agglomération est actionnaire de la SPL LAVAL SPLA, au capital social de 1 000 000 euros et dont l'objet social est le suivant : sur le territoire de l'agglomération de Laval, mener pour ses actionnaires les politiques publiques dont ils ont décidé de lui confier l'exécution :

- opérations d'aménagement ;
- opérations de construction ;
- opérations de gestion.

La société peut :

- réaliser des études,
- effectuer des acquisitions, y compris par voie d'expropriation ou de préemption dans le cadre des conventions appropriées ;
- aménager des immeubles, en vue de leur cession ou de leur location ;
- effectuer toutes opérations de construction, reconstruction, réhabilitation, restauration ;
- gérer dans le cadre juridique qui sera défini et qui fera l'objet d'une modification statutaire, des services publics.

Laval Agglomération dispose actuellement de 50 000 actions, représentant une valeur de 500 000 euros, soit la moitié du capital.

A présent, il est envisagé, par le conseil d'administration de cette société, de procéder à une augmentation de son capital social, laquelle serait réservée au Département de LA MAYENNE.

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire (AGE) des actionnaires d'augmenter le capital de 500 000 €, pour le porter de 1 000 000 € à 1 500 000 €. Cette augmentation de capital serait réalisée au moyen de l'émission de 50 000 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune, à souscrire en numéraire. Il n'y aura pas de prime d'émission.

Il sera également proposé à cette AGE de supprimer, au profit du Département de LA MAYENNE, le droit préférentiel de souscription qui est accordé aux actionnaires en cas d'augmentation de capital en numéraire.

Avec une participation de 500 000 euros, le Département de LA MAYENNE représentera 1/3 du capital social de la SPL LAVAL SPLA et sera donc à part égale avec les deux autres actionnaires.

A l'issue de cette augmentation de capital, Laval Agglomération représentera donc 1/3 du capital social de la SPL LAVAL SPLA.

Par ailleurs, le conseil d'administration de LAVAL SPLA qui s'est réuni le 21 novembre 2014 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société.

1) Modification statutaire concernant le nombre d'administrateurs

Il est proposé une résolution visant à l'augmentation du nombre d'administrateurs. Cette proposition fait suite à la décision d'augmenter le capital social. L'intégration d'un nouvel actionnaire nécessite de passer de 10 à 15 membres, ce qui permet de conserver le même nombre d'administrateurs par actionnaire qu'avant l'augmentation.

L'article 15 « COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION » serait modifié comme suit : Ajouter au début du troisième paragraphe : « Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 15. »

2) Modification de l'objet social

Dans l'optique de l'intégration du Département de LA MAYENNE en qualité d'actionnaire, il est proposé de supprimer du premier paragraphe de l'article 2 des statuts, la portion de phrase suivante : « , sur le territoire de l'agglomération de Laval, ».

La nouvelle rédaction du premier paragraphe de l'Article 2 – Objet serait donc la suivante : « La société a pour objet de mener pour ses actionnaires les politiques publiques dont ils ont décidé de lui confier l'exécution : [...] »

Le reste de l'article serait inchangé.

L'augmentation de capital entraîne donc une modification statutaire de l'objet social, de la composition du capital et de la structure des organes dirigeants au sens de l'article L1524-1 du CGCT. Par conséquent, à peine de nullité du vote du représentant de LAVAL Agglomération lors de l'assemblée générale extraordinaire, il convient d'approuver au préalable ces modifications et d'autoriser notre représentant à participer au vote de l'assemblée générale sur la modification statutaire.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°081/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LAVAL SPLA - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL, MODIFICATION PORTANT SUR L'OBJET SOCIAL ET LA STRUCTURE DES ORGANES DIRIGEANTS

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1522-4, L1524-1, L1524-5, L2121-29, L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code du Commerce,

Vu la délibération n°56/2013 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2013 portant création d'une Société Publique Locale avec la ville de Laval,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve la modification de l'article 2 des statuts de la SPL LAVAL SPLA relatif à l'objet social :

ARTICLE 2 – OBJET

Suppression dans le premier paragraphe de la portion de phrase suivante : « , sur le territoire de l'agglomération de Laval, ».

La nouvelle rédaction du premier paragraphe de l'article 2 – OBJET :

« La société a pour objet de mener pour ses actionnaires les politiques publiques dont ils ont décidé de lui confier l'exécution : [...] »

Le reste de l'article est inchangé.

Article 2

Le Conseil Communautaire approuve la modification de l'article 7 des statuts de la SPL LAVAL SPLA relatif au capital social :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

« Le capital social est fixé à la somme de 1 000 000 euros.

Il est divisé en 100 000 actions de 10 euros, souscrites en numéraire et intégralement libérées. Il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales et/ou leurs groupements.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous »

Nouvelle mention :

« Le capital social est fixé à la somme de 1 500 000 euros.

Il est divisé en 150 000 actions de 10 euros, souscrites en numéraire et intégralement libérées. Il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales et/ou leurs groupements.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous »

Article 3

Le Conseil Communautaire approuve la modification de l'article 15 des statuts de la SPL LAVAL SPLA relatif à la composition du conseil d'administration :

ARTICLE 15 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ajouter au début du troisième paragraphe : « Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 15. »

Article 4

Le Conseil Communautaire autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL LAVAL SPLA à voter en faveur des résolutions concrétisant ces modifications statutaires et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Article 5

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, MONSIEUR HABAUT EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENT, MADAME SOULTANI-VIGNERON ET MESSIEURS BOISBOUVIER, BORDE, BOYER, DE LAVENERE-LUSSAN, DUBOURG, FOUQUET, GUERIN ET MOUCHEL EN LEUR QUALITÉ D'ADMINISTRATEURS DE LAVAL SPLA, N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE.

- **CC03 Budget primitif 2015**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le projet de budget 2015, qui est soumis à votre approbation, tient compte des grandes orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Ce budget est composé d'un budget principal et de cinq budgets annexes.

Les budgets Principal, Terrains, Bâtiments, Déchets ménagers et Cité de la Réalité Virtuelle sont soumis à la nomenclature M14, et le budget Transports à la M43.

Suite aux différentes discussions qui ont eu lieu dans chaque commission et aux arbitrages effectués et validés par le Bureau, le Budget Primitif 2015 s'élève, toutes sections confondues à **147 892 371,00 €** et se décompose comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	53 158 760	53 158 760
INVESTISSEMENT	13 878 770	13 878 770
TOTAL	67 037 530	67 037 530

BUDGET TERRAINS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 982 045	20 982 045
INVESTISSEMENT	21 453 045	21 453 045
TOTAL	42 435 090	42 435 090

BUDGET BÂTIMENTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 762 595	1 762 595
INVESTISSEMENT	3 397 690	3 397 690
TOTAL	5 160 285	5 160 285

BUDGET TRANSPORTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 017 405	13 017 405
INVESTISSEMENT	5 816 586	5 816 586
TOTAL	18 833 991	18 833 991

BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 076 765	9 076 765
INVESTISSEMENT	1 973 730	1 973 730
TOTAL	11 050 495	11 050 495

BUDGET CITÉ DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	367 495	367 495
INVESTISSEMENT	3 007 485	3 007 485
TOTAL	3 374 980	3 374 980

BUDGET CONSOLIDÉ :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	98 365 065	98 365 065
INVESTISSEMENT	49 527 306	49 527 306
TOTAL	147 892 371	147 892 371

Alain BOISBOUVIER : Ce que je vais vous présenter, c'est une redite du DOB puisqu'il y a très peu de changements par rapport au DOB, sauf que le DOB prévoyait une perspective et là je vais rester sur le budget 2015.

Le contexte de ce budget, vous le connaissez, est un contexte difficile au niveau national, une croissance faible, des difficultés en termes d'emplois et un besoin de redresser les comptes publics et en même temps des taux d'intérêt qui sont faibles. Un contexte un peu plus local, au niveau du territoire, nous avons la chance d'avoir un territoire dynamique, aussi bien en termes d'évolution d'habitants que d'entreprises, ce qui fait que l'on a une évolution de la fiscalité favorable et puis les atouts de l'Agglomération qui sont ceux d'une situation saine, une durée de désendettement correcte qui bénéficie de la dynamique fiscale.

C'est donc dans ce contexte que le budget 2015 a été établi, notamment avec un impact très fort, c'est la diminution de la DGF qui a été estimée à 1,5 million. Notre volonté, dans le cadre de ce budget, c'est de maintenir la dynamique du territoire, c'est celle qui crée des emplois, celle qui crée les ressources pour demain, qui permet par la même occasion de continuer à développer les services. Cela passe par la maîtrise des charges de fonctionnement, et vous le verrez, c'est important, puisqu'on prévoit une diminution des charges de 2,46 % et l'ensemble va nous permettre de continuer à investir à la hauteur de 19,5 millions, soutien à l'économie locale, soutien important, puisque sur l'année passée, près de 83 % des marchés ont été attribués à des entreprises locales.

Donc, comme je vous le disais, 19,5 millions d'investissements, je reviendrai en cours d'intervention sur les détails de ces investissements, une épargne brute qui est en baisse, une épargne qui va être aux alentours de 5 millions d'€, mais malgré tout cette épargne permet de limiter l'emprunt et vous verrez que l'on conserve un autofinancement minimum. Le niveau d'endettement va augmenter puisqu'il va arriver à 8,6 années en 2015. Pour l'ensemble de la fiscalité, il n'est pas prévu d'évolution de taux, que ce soit pour les entreprises ou pour les habitants.

Ce qui veut dire que la cotisation foncière des entreprises va rester à hauteur de 26,12 %, qu'il ne va pas y avoir de création de taux pour le foncier bâti pour les ménages et les entreprises, que le foncier non bâti va rester à hauteur de 1,84 %, que la taxe d'habitation restera à 11,23 %, le versement transport sera de 0,6, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera de 7,40 % après une baisse en 2014 de 6 %.

Les investissements d'une manière synthétique au niveau des budgets : vous le voyez sur le budget principal. Ce sont des investissements qui vont être à la fois dans l'économie, dans l'habitat, dans l'innovation, dans l'entretien du patrimoine et dans le parc de la gare. 1,5 million au niveau des déchets, principalement des conteneurs, 2,9 millions au niveau des transports, ce sera principalement des bus et le système d'information des voyageurs, au niveau des bâtiments, 372 000 € d'investissements, 2,3 millions pour les terrains, c'est la reconstitution foncière et l'aménagement de la Zone des Riblay, et puis la Réalité Virtuelle, 2,5 millions d'investissements pour 2015.

Alors, quelques éléments synthétiques pour le budget. Vous le voyez, les charges générales sont maîtrisées puisqu'elles vont baisser de 2,46 %, ce sont principalement des charges de fonctionnement, mais aussi de la maîtrise et de la diminution de loyers et la diminution de notre participation à la Blancherie.

En ce qui concerne le personnel, l'évolution est de 1 %. Elle comprend à la fois l'évolution des rémunérations des agents, et les embauches d'un géomaticien et d'un directeur général adjoint. Nous avons également sur ce poste-là le transfert d'un emploi du budget déchets vers le budget principal.

En ce qui concerne la dotation aux communes, c'est une stabilité à hauteur de 18,9 millions. Les subventions sont en baisse d'un million sur 3 points : diminution de certaines subventions, un nouveau contrat au niveau de l'enseignement supérieur, puis un moindre besoin au niveau du budget bâtiments du fait des subventions obtenues pour l'IUT.

Les charges financières restent stables dans le domaine d'évolution de l'endettement : nous avons la chance d'avoir des taux qui sont relativement faibles puisque pour Laval Agglo, on tourne autour de 2,05 % sur une durée de 15 ans.

Les autres charges sont principalement des charges exceptionnelles : la provision pour contentieux de l'Aquabulle.

En ce qui concerne les produits, la baisse des produits et des services principalement sur le domaine de la Blancherie puisque nous n'avons plus de centre de loisirs de la Blancherie et puis nous avons vu quelques ventes exceptionnelles au bois de L'Huisserie l'année dernière.

En ce qui concerne les impôts et taxes, j'y reviendrai en détail tout à l'heure, c'est une évolution de 1,49 par rapport au BP de 2014.

Les dotations, c'est le point clé, diminuent quasiment de 1,5 million. C'est la DGF. Les autres produits restent quasiment stables et ce que vous voyez à travers ce slide, c'est que globalement la compression des charges de 2,23 % et la compression des recettes de 2,27 % permet de conserver un certain équilibre au niveau du budget. Un endettement fin 2014 de 43,4 millions qui évoluera environ de 3 millions et se situera fin 2015 aux alentours de 47 millions.

En ce qui concerne l'évolution des taux, la contraction faisait apparaître tout à l'heure une hausse de 1,49 alors que vous voyez ici que l'on a retenu des taux de 3 %, 6 % et 3 %, mais les taux qui apparaissent ici sont les taux sur ce que nous avons réellement touché en 2014. Donc, il est prévu 14 millions au niveau de la taxe d'habitation ; soit une évolution de 3 %.

En ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises, 6 % de plus par rapport à la notification 2014 et là, on voit bien tout l'intérêt de soutenir le développement économique dans notre Agglomération. C'est principalement la contribution de l'usine BRIDOR qui s'est installée en 2014 qui nous permet d'avoir des contributions supérieures en 2015.

En ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, une évolution de 3 % par rapport à 2014. Je vous signale qu'en 2014, nous avons une mauvaise surprise avec une diminution de près d'un million d'€. Les éléments que nous avons aujourd'hui nous laissent espérer que nous n'aurons pas la même surprise pour 2015.

Et enfin, l'évolution de la DGF, je n'y reviens pas, je l'ai expliquée.

Comme on peut le voir ici à travers ce tableau, c'est globalement la rupture qu'il y a eu au niveau des finances de l'Agglomération en 2009-2010, au moment de la réforme de la TP.

Aujourd'hui, on a 3 apports majeurs : un apport, c'est la partie verte, qui vient de la population à travers la taxe d'habitation, et deux apports qui viennent des entreprises, ce sont les parties bleutées, la CVAE et la CFE. Globalement, aujourd'hui, la taxe d'habitation représente 36 % de la totalité, et ce qui est apporté par les entreprises, un peu plus de 40 %.

Ce diagramme vous permet de voir la rupture au niveau des dépenses : l'inflexion des dépenses de fonctionnement, mais également la diminution des dépenses d'investissement puisqu'il y a des cycles ; on voit que les dépenses d'investissement se sont accrues à partir de 2012-2013 et étaient moins importantes sur les années 2008-2009. Le niveau d'investissement de cette année, 19,5 millions, est proche de la moyenne des 6 années précédentes. Et on voit, en grisé, que ce qui commence à prendre plus d'importance, c'est le remboursement du capital au niveau de l'Agglomération.

Cet autre diagramme vous permet de constater que sur la partie bleutée (SDIS) évolue de la même façon, que la partie au niveau des sports et loisirs est plutôt en légère augmentation, mais ce qui a le plus augmenté au niveau de l'Agglomération, c'est le développement des services à l'Agglomération, notamment à travers les transports, plutôt une quasi-stabilité en ce qui concerne l'enseignement et l'innovation, et puis la partie développement économique est variable puisqu'elle est impactée par le contexte économique.

Voilà en ce qui concerne le budget général. Un zoom sur chacun des budgets particuliers, les budgets annexes :

LE BUDGET TRANSPORT

Un chiffre, c'est l'évolution des subventions au délégataire : elle évolue de 2,54 %. Ici, c'est contractuel, nous n'avons pas de marge de manœuvre, c'est l'évolution des indices qui sont prévus au contrat, ça pèse pour à peu près 300 000 €. À noter une diminution de charges, 92 000 € en 2014, 0 € en 2015, c'est la fin de notre versement au budget transports qui s'est terminé au 31/12.

En ce qui concerne le versement transport qui est la partie principale de notre financement, nous avons prévu une évolution de 2 % . Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que ce qui était prévu au budget 2014, 5,8 millions, sera atteint et nous avons programmé également 2 % en 2014.

Ce qui fait que ces augmentations des dépenses des subventions au délégataire accroissent le besoin de subventions au budget principal d'environ 280 000 €.

LE BUDGET BÂTIMENTS

Ici, vous voyez que les charges générales ont tendance à diminuer parce que ce sont des impôts fonciers et nous en avons moins suite à des ventes, notamment les ventes l'an dernier de BARNEOUD et TELETECH, mais en contrepartie, on voit également moins de loyers à percevoir. Les charges financières sont légèrement en baisse, nous n'emprunterons pas sur ce budget-là puisque le montant de la dette qui atteint 11,483 millions est déjà supérieur à la valeur du patrimoine que nous avons dans notre budget.

À noter un élément important : vous voyez que la subvention du budget principal passe de 1,221 million à 646 000. C'est lié simplement au fait que l'on va toucher des subventions sur l'IUT et que l'an prochain, on retrouvera sans doute une subvention du budget principal un peu plus importante, à hauteur d'un million d'€.

Vous voyez ici, on parlait d'endettement, nous avons diminué les loyers puisque nous avons vendu une partie des locaux et nous avons un remboursement de dettes qui reste stable et nous devons attendre plusieurs années avant d'avoir une diminution d'annuité sur ce budget.

LE BUDGET DÉCHETS

Il garde une bonne capacité d'autofinancement avec 975 000 €, avec des charges qui sont maîtrisées (+ 0,71). Il faut savoir que l'Agglomération a investi dans un compacteur qui permet de diminuer le nombre de rotations des véhicules, que les charges de personnel sont en stabilité, phénomène lié à un changement de budget, je le disais tout à l'heure.

En ce qui concerne le TEOM, nous avons prévu une dynamique de 2,5 %, là aussi une augmentation de 0,9% des bases.

En ce qui concerne les dotations, une baisse de 400 000 €. Nous avons eu des augmentations assez significatives de subventions. C'était lié au fait que l'Agglomération a réussi parfaitement dans le tri des déchets et qu'elle est toujours en augmentation de valorisation des déchets, ce qui lui a permis d'accroître son taux de subventions. Et aujourd'hui, nous arrivons à quelque chose de stable, ce qui explique cette diminution de la subvention.

LE BUDGET TERRAINS

En ce qui concerne le budget terrains, il est prévu 1,2 million de vente de terrains et le reste des investissements concerne les investissements sur la Zone des Riblay et la reconstitution de réserves foncières en vue de préparer l'avenir.

Globalement, ce budget a une dette de 9,7 millions et là, il est inférieur au patrimoine puisque vous allez le voir sur le slide suivant, le m² est vendu environ 13,40 €, et nous avons 93 ha de cessible, ce qui représente environ 1,5 million de valeurs de stock. En 2014, nous avons eu deux cessions. Il faut savoir que nous avons eu beaucoup de cessions en 2013, et que certaines ont été annulées en 2014.

LE BUDGET RÉALITÉ VIRTUELLE

Les charges générales et les charges de personnel sont en diminution puisque nous n'avons pas prévu d'embauches. Celles qui ont été réalisées en 2014, nous ne prévoyons pas de les réaliser en 2015. La subvention du budget général est de 328 000 en légère évolution puisque les investissements que nous allons faire cette année impacteront le budget de l'année prochaine avec des annuités supplémentaires.

LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

Pour avoir une vision globale, il est important de regarder la chaîne de l'épargne, et l'on va s'attarder ici surtout sur les chiffres qui apparaissent sur la ligne verte. On voit que l'épargne de gestion passe de 7 millions à 6,887 millions, donc quasi-stabilité de cette épargne de gestion avec un effort sur les

charges, puisqu'elles passent de 47 à 46 millions d'€. Et comme en même temps, nous avons une dette qui s'accroît, dont les taux d'intérêt augmentent légèrement, de même que le capital à rembourser, notre épargne nette passe de 3,1 millions à 2,6 millions. Elle est en diminution puisque je vous l'avais déjà signalé au niveau du déroulé, nous n'avons pas d'évolution d'annuités significative dans les six ans qui viennent donc à chaque fois que nous allons investir, et emprunter plus que nous n'allons rembourser, nous allons accroître l'endettement et diminuer cette épargne nette. Il est à noter malgré tout que l'effort sur les charges et la dynamique fiscale de l'Agglomération permet de conserver un autofinancement.

INVESTISSEMENT 2015

Le financement des investissements : vous le voyez, 19,5 millions d'investissements, 13,5 millions d'emprunt ; cela veut dire que sur l'ensemble du budget, on aura un autofinancement d'environ 6 millions, que nous allons rembourser 6 millions de capital, ce qui veut dire que la dette augmentera d'environ 7 millions sur l'année 2015.

FOCUS SUR LA DETTE

Cette dette au niveau de l'Agglomération est sécurisée. Elle est de 68 % en taux fixes, et 32 % en taux variables et les taux variables sont tous des taux qui sont sécurisés, donc il n'y a pas de dette à risque pour l'Agglomération. Avec des taux moyens sur l'année 2014 de l'ordre de 3,4 %, en légère baisse. Au 31/12/2014, la dette s'est accrue de 2,5 %.

Donc, je vais laisser les vice-présidents en charge de chacune des structures vous présenter les investissements ; avant, je vais faire une petite conclusion : vous le voyez, l'enjeu de ce budget, c'est vraiment la maîtrise des coûts, ce qui veut dire maîtriser les investissements, les choisir, choisir les subventions puisque investir pour l'Agglomération, c'est conserver une dynamique et conserver cette dynamique, c'est avoir des ressources fournies.

La stabilité de la fiscalité avec cette dynamique nous permet d'amortir le contexte national (avec, certes, une diminution de l'autofinancement et une augmentation de l'endettement), avec des investissements majeurs qui vont se situer au niveau de l'économie (globalement, ce sera de l'ordre de 3,5 millions), au niveau des services et de leur développement que ce soit au niveau des bus, par l'acquisition de bus, l'accessibilité, mais également des systèmes d'information des voyageurs, qu'au niveau social (sur l'emploi et sur l'habitat) qui va permettre à un certain nombre de communes de continuer à développer l'habitat.

François ZOCCHETTO : Yannick BORDE va nous parler économie, emploi et cohésion sociale.

Yannick BORDE : Plusieurs slides : le premier qui a trait au soutien aux associations. Il y a maintien pratiquement des subventions avec le guichet numérique pour l'emploi, 24 000 € a été inscrit ; sur le fonds soutien aux entreprises insertion pour une somme de 68 000 €.

Sur le deuxième slide du soutien à l'emploi, vous trouvez le budget du CUCS, le maintien du dispositif sur l'École de la 2^e chance, les Rendez-vous de l'Emploi qui se tiennent deux fois par an en mai et en novembre et puis l'ensemble des actions du PLIE qui, elles aussi, sont maintenues dans leur intégralité avec toujours les aléas de variation budgétaire des fonds européens, mais qui pour l'instant sont plutôt sur un maintien.

Sur le soutien aux entreprises, il y a deux niveaux de présentation : il y a d'abord les engagements qu'on est susceptibles de prendre, donc là on propose de reconduire l'enveloppe de 900 000 € inscrite sur les budgets précédents et puis, vous savez qu'il y a toujours un décalage entre le moment où on engage et le moment où on libère les avances, parce qu'il y a un certain nombre de conditions pour libérer les avances (il y a des acomptes, il y a des versements intermédiaires, il y a des soldes) et la somme de 865 710 € que vous avez là correspond à la fois au solde de 2012-2013-2014 qui nous reste à régler sur l'année 2015 et aux premières interventions de cette année et acomptes qui pourraient être versés sur les engagements de 2015.

Nous maintenons la subvention à l'agence de développement économique et la subvention à l'aérodrome.

Et pour finir, les opérations sur les zones d'activité : le parc de développement économique LAVAL-MAYENNE comprend un budget de 500 000 € qui est en diminution par rapport à ce qui se faisait sur l'autre année compte tenu des orientations qui ont été prises sur l'évolution du projet.

Et puis, l'ensemble des travaux sur les différentes zones d'activité : les deux principales sont la zone autoroutière à Louverné et la zone du Riblay à Entrammes.

Nous avons une enveloppe qui s'équilibre et une maîtrise budgétaire, mais pour laquelle le détail n'est évidemment pas acquis ; les prévisions de commercialisation sont de 1,2 million € ; ça peut aller vite s'il y a une grosse affaire, ça peut être aussi assez long et un peu difficile à atteindre si on y va par petites touches.

Vous avez vu toute à l'heure, dans la présentation d'Alain BOISBOUVIER, les m², les ha sur 2014, c'est une petite année. Dans le stock qui apparaissait comme pressenti à réaliser fin 2014 et qu'on espérait réaliser en 2015, il y avait le dossier EUROVIA qui figurait encore dans l'espérance de réalisation, cette espérance est aujourd'hui annulée. Cette somme-là sera sans doute un peu compliquée à atteindre, elle peut l'être aussi très facilement si une bonne nouvelle arrive.

François ZOCCHETTO : *Merci. Innovation, Enseignement supérieur, Xavier DUBOURG.*

Xavier DUBOURG : *Oui. Deux axes majeurs pour ce budget 2015 : tout d'abord, le renforcement du pôle lavallois de Réalité Virtuelle et l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Concernant le premier point sur le pôle de la Réalité Virtuelle, il y a d'une part le soutien direct aux acteurs locaux pour un montant de 793 935 €, dont l'association CLARTÉ, l'association LAVAL VIRTUAL et l'ENSAM (vous avez les montants), un fonds de soutien à la Réalité Virtuelle et à la Réalité Augmentée destiné à des projets portés par des entreprises et des structures de recherche pour 100 000 € et LAVAL VIRTUAL campus pour un montant d'un peu plus de 2,5 millions qui permettra une première acquisition et des travaux pour équiper ce centre.*

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, on poursuit notre soutien direct aux établissements d'enseignement : l'ESIEA OUEST pour 142 000 €, l'ESTACA campus ouest pour 321 000 €, on a eu l'occasion de valider le contrat triennal, l'IUT de Laval, le CUML (antenne de faculté de droit de l'université du Maine), 153 000 €, l'UCO Laval, le Pôle Santé, 6 000 €, et le lycée agricole dans le cadre de son PRI Nov'Alim pour 25 000 €, des équipements principalement.

On poursuit avec le Syndicat mixte pour l'apprentissage, 139 000 €, le CEMCAT, 198 340 €, Laval Mayenne Technopole, le CCSTI et l'association Votre Métier Demain qui organise le forum de l'enseignement supérieur, auquel vous êtes tous invités fin janvier.

Concernant les opérations immobilières ou associées, il y a toujours (ça se termine cette année) le plateau recherche de l'IUT dans le cadre du CPER pour 300 000 €, les bâtiments du CFA-APAM qui hébergent l'association pour l'apprentissage, les travaux du CFA Chanzy, Laval Mayenne Technopole avec des petits aménagements dans les locaux et les travaux de l'ex Halle pour sa reconversion.

François ZOCCHETTO : *Merci. Nous allons passer maintenant à la partie aménagement avec Denis MOUCHEL.*

Denis MOUCHEL : *Nous avons prévu l'acquisition de 4 nouveaux bus pour un montant de 1,4 million, ce qui permet de conserver une flotte relativement récente, la mise en place d'un système d'information voyageurs pour 1,1 million pour la première année, l'étude des pistes cyclables (le dernier schéma date de 2003), une étude beaucoup plus précise pour 80 000 €, la participation au Virgule de Sablé pour 705 000 € et le PEM pour 1,775 million. Enfin, le SFE TUL, pour un montant de 11,618 millions d'€.*

En ce qui concerne les équipements-aménagements, participation avec le Conseil Général à l'étude pour la liaison entre Saint-Berthevin et Lourné pour un montant de 100 000 €, la continuité dans la modernisation de l'éclairage public, comme l'an dernier pour 100 000 €, l'aménagement des voiries pour 805 000 €, qui comprend notamment l'aménagement de la voirie du quartier où est l'entreprise Thalès et le nettoyage et réaménagement du bassin de la Zone des Touches pour 300 000 €, et en termes d'accessibilité, la mise en conformité d'environ 50 arrêts TUL pour un montant de 400 000 €.

François ZOCCHETTO : *Merci. Environnement, Bruno MAURIN.*

Bruno MAURIN : *Merci, Monsieur le Président. en ce qui concerne l'environnement, vous avez les chiffres sous les yeux.*

En termes de fonctionnement, évidemment, les frais qui concernent la collecte, le transport et la valorisation des déchets en constituent la majeure partie. Il est à signaler la participation poursuivie au fonctionnement du Foirail, sur lequel un certain nombre de questions se posent, à hauteur de 30 000 €, une étude qui vous sera présentée tout à l'heure par Marcel BLANCHET, concernant l'agriculture sur le territoire de Laval Agglomération et bien sûr la poursuite des travaux liés à l'Agenda 21.

En investissement, le point principal, c'est évidemment la poursuite du déploiement des conteneurs enterrés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et puis l'acquisition de matériel (ce qui avait été signalé tout à l'heure par Alain BOISBOUVIER) : fourgon, bacs, et conteneurs.

Voilà pour les principaux points concernant à la fois le fonctionnement et les investissements et il faut signaler bien sûr le maintien en 2015 du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à l'identique de 2014, après 3 années qui au total avaient entraîné une baisse de 10 % de cette taxe. Voilà, Monsieur le Président, mesdames et messieurs.

François ZOCCHETTO : Merci. Christian LEFORT pour ce qui concerne les loisirs.

Christian LEFORT : En ce qui concerne les principales dépenses 2015, un fonctionnement donnant priorité à la subvention à l'office de tourisme pour 661 700 €, la subvention au Stade lavallois qui est au même niveau que les dernières années pour 376 550 €, la promotion des musiques actuelles assurée par Poc Pok, subventionnée à hauteur de 247 500 €, le fonds d'aide au sport national comprend une aide pour les frais de déplacement, les formations, les aides individuelles, le soutien aux arbitrages, enfin tout ce qui concerne les dépenses supplémentaires induites par une pratique de sport à un niveau national, 95 000 €. On verra tout à l'heure le fonds d'aide à l'événementiel sportif, à hauteur de 50 000 €.

En ce qui concerne les investissements, c'est la dernière phase des travaux de réhabilitation du CREFSJ qui se termineront en 2015, 225 000 € ; l'établissement sera tout à fait attractif, c'est déjà le cas aujourd'hui, le fonds d'aide à l'hébergement touristique réinscrit à hauteur de 150 000 € ; c'est une aide qui est attribuée en fonction d'un certain nombre de critères, mais qui varie de 2 500 et 4 000 € selon les étoiles (1 à 4 étoiles), le stade le Basser continuera d'être entretenu avec un investissement autour de 90 000 €, notamment sur la partie éclairage, et l'informatisation des bibliothèques de l'Agglomération aussi bien en matériel qu'en logiciels nous coûtera 76 000 €.

François ZOCCHETTO : Merci, Christian LEFORT. Pour terminer, l'habitat avec Michel PEIGNER.

Michel PEIGNER : L'essentiel des dépenses de fonctionnement concerne les subventions versées aux différentes associations, l'ADIL, qui intervient sur l'information au logement, pour 34 500 €, l'ADLJ, pour le logement des jeunes, 22 850 €, l'AMAV pour la gestion des aires d'accueil, 20 000 €, le Point info énergie, 8 000 €, France Terre d'asile, 20 000 € et Habitat Jeunes, 40 000 €.

En investissement, on a d'une part les crédits délégués par l'État dans le cadre du programme d'aides à la pierre pour 275 350 €, cela concerne des projets de logements sociaux, les crédits délégués par la Région dans le cadre du programme ORRET (rénovation thermique), 40 000 € et puis le PLH, crédit de paiement 2015 pour 1 677 660 €.

Donc là, on a l'intervention de l'Agglo sur les études foncières, sur le partage foncier mais surtout sur la construction de logements sociaux.

François ZOCCHETTO : Merci, je me tourne vers Alain BOISBOUVIER pour savoir s'il y a d'autres commentaires à ajouter de la part du Président de la commission aux ressources ? Non. Donc, voilà, vous avez eu une présentation complète de ce budget. Je rappelle que nous présentons ce budget suffisamment tôt pour qu'il soit applicable dès le début de l'année 2015. Vous savez que de nombreuses collectivités attendent le début d'année, voire le mois de mars de l'année qui suit pour présenter le budget, nous avons fait le choix, et vraiment je remercie les services de l'Agglomération et aussi tous les élus qui siègent dans les commissions permanentes, nous avons fait le choix d'être opérationnels dès les premiers jours du mois de 2015 et donc de voter notre budget dès la fin de l'année qui précède. Je crois que c'est une bonne chose et c'est une habitude qu'il faut conserver. Monsieur BOYER.

Jean-Christophe BOYER : Habitude, comme vous le constatez, qui nous plaît car elle fut mise en place sous notre mandature. C'est pourquoi je suis un peu surpris que, dans cette présentation qui ressemble très fortement à la présentation de l'année dernière, il n'y ait qu'une seule diapositive de différente, et que dans cette diapositive manquent un certain nombre d'éléments sur la capacité des investissements comparés entre 2014 et 2015, puisque cette diapositive aurait fait apparaître si elle s'était affichée sur l'écran une baisse des investissements de plus de 9 millions d'€ entre 2014 et 2015. 7,280 millions étaient inscrits en 2014 contre 9,8 millions cette année dans le budget principal. Pour le budget déchets, c'était 1,8 million contre 1,5 million cette année, pour les transports, 2,5 millions contre 2,9 millions cette année, pour les bâtiments, c'était 1,7 million contre 372 000 € cette année et pour les

terrains, c'était 2,9 millions contre 2,3 millions cette année, et pour la Réalité Virtuelle, c'était 3,477 millions contre 2,5 millions cette année soit un total de 23,8 millions l'année dernière contre 19,5 millions cette année. Je ne suis pas sûr qu'Alain ait la dernière main sur le PowerPoint.

L'autre bonne nouvelle, c'est que notre territoire est dynamique et cela a été souligné par le Président de la commission. Les bases sont dynamiques puisque la cotisation foncière des entreprises est à + 6 %, la taxe d'habitation, + 3, et la CVAE à + 3 % également sur un rapport de notification 2014, c'est donc le signe d'un territoire en bonne santé.

Deux points rapides sur le budget déchets qui reconstitue très vite son épargne : savoir s'il a été diffusé de nouveaux scénarios de baisses qu'il y a à attendre de la négociation quant à prendre une décision sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Et, une fois n'est pas coutume, je vais remettre le prix de l'humour à Xavier DUBOURG puisqu'il a osé présenter une diapositive proposant le renforcement de la Réalité Virtuelle à Laval ; alors renforcement de la Réalité Virtuelle en diminuant le projet de moitié par rapport à l'inscription budgétaire et à l'ambition générale donnée à ce projet, en déplaçant ce projet du site du 42e. cela pose une question. Enfin, la Réalité Virtuelle et le parc de développement économique justifieront notre vote contre ce budget puisque nous ne partageons ni les orientations en matière de réalité virtuelle ni les orientations sur le PDELM, et nous sommes contre l'abandon de la connexion ferrée sur le site de la Chapelle-Anthenaise.

François ZOCCHETTO : Merci. Autre intervention, Monsieur GRUAU.

Jean-Christophe GRUAU : Quant à moi, je l'ai déjà dit en mai dernier, au Conseil, vous allez dans la bonne direction, je ne reviens pas là-dessus. Toutefois, trois mesures que vous avez prises m'empêcheront de voter le budget. J'y reviens de façon symbolique. Je vais enfoncer le clou pour que ça entre dans l'esprit des gens. Ces 3 mesures, vous les connaissez, c'est l'augmentation des indemnités des vice-présidents, c'est l'attribution des véhicules de fonction aux directeurs généraux et en même temps le refus de baisser la cotisation foncière des entreprises. Pour le reste, par rapport à ce qu'on a eu jusqu'à présent, c'est globalement positif, comme le disait un communiste célèbre.

François ZOCCHETTO : Très bien. Monsieur GAROT ?

Guillaume GAROT : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, au nom des élus de l'opposition lavalloise, dire notre inquiétude par rapport au devenir du parc de développement Laval-Mayenne. Nous avons, avec beaucoup d'élus qui siègent ici ce soir, des ambitions pour ce parc de développement ; c'était d'en faire une zone logistique avec un potentiel régional voire interrégional. Nous savons très bien que Laval est idéalement situé aux portes de la Bretagne et donc aux portes du Grand Ouest.

On connaît bien aujourd'hui les besoins autour de la logistique. Malheureusement, le choix que vous faites, c'est un projet au rabais. Et l'analyse que nous faisons, ce n'est pas une analyse droite/gauche, parce que quelqu'un comme Jean ARTHUIS a développé les mêmes arguments que ceux que nous allons développer ce soir.

Pour nous, pour le dire de façon très simple, je pense que là, non seulement on manque d'ambition, mais on porte une responsabilité lourde vis-à-vis de l'avenir économique de notre agglomération et de notre département. Ce que nous avons bien visualisé les années précédentes et il n'y a pas d'éléments nouveaux, aujourd'hui dans ce que vous présentez, sur les enjeux économiques et les données d'orientation pour l'avenir de ce parc, ce que nous avons bien visualisé, c'est que si on veut que ce parc logistique soit un vrai parc qui réponde aux besoins des entreprises du secteur, il doit contenir à la fois une liaison autoroutière (ce sera chose faite), mais aussi une liaison ferrée, le chemin de fer. Et on sait très bien que ce qui est prévu sur Saint-Berthevin ne pourra pas compenser ce qui était prévu en termes d'ambition sur Argentré.

Donc, on va se retrouver finalement sur un projet indifférencié par rapport à ce qui existe aujourd'hui dans le département et indifférencié par rapport à ce qui existe à l'échelle régionale. Nous considérons, par conséquent, que c'est une occasion manquée, une occasion manquée pour le développement économique du département et donc pour la création d'emplois, pour Laval, l'Agglomération, et l'ensemble de la Mayenne.

Pour cette raison, nous ne pouvons pas aujourd'hui approuver l'orientation qui a été faite autour de ce parc et donc, nous ne pouvons pas non plus approuver le budget que vous présentez ce soir.

François ZOCCHETTO : Y a-t-il d'autres interventions ? Yannick BORDE va faire le point sur le PDELM.

Yannick BORDE : Justement Monsieur GAROT, je crois que si le conseil syndical du PDELM a pris

cette décision, à l'unanimité, lors de sa dernière séance, c'est pour éviter un préjudice comme vous l'avez indiqué.

Alors, je voudrais rapidement rappeler le contexte, notamment pour les élus qui ne sont arrivés que cette année et qui ne connaissent peut-être pas encore complètement le dossier et expliquer la motivation, en quelque sorte du syndicat.

Le parc de développement, c'est 160 ha qui bordent l'autoroute, pour lequel avait été imaginé depuis l'origine un embranchement ferré. Concernant le dossier d'origine, je crois que j'ai toujours entendu dire la même chose, qui était « pas d'échangeur, pas de parc ». Or, le dossier a été repris en mars-avril dernier, et l'échangeur, l'équipe précédente l'avait positionné à l'est du parc, n'existe pas et n'existera pas. Alors, on a eu une opportunité phénoménale sur l'échangeur autoroutier situé à l'ouest du parc, ce qui oblige à créer un ouvrage sur l'autoroute et donc à nous de voir si nous pouvons nous pencher sur cette opportunité-là pour réaliser l'échangeur. Mais je rappelle quand même que la présidence précédente et ses soutiens ont validé 14 millions d'€ d'acquisitions foncières, sans avoir à aucun moment la moindre certitude sur la question de l'échangeur. Donc aujourd'hui, on a une opportunité sur l'échangeur, on a un accord de principe du gestionnaire de l'autoroute, reste à obtenir les autorisations d'État nécessaires. Je crois que c'est une opportunité que nous devons collectivement (j'espère en tout cas que ce sera collectif) porter.

Sur la création du fer, vraisemblablement, à l'origine du positionnement du parc sur cet emplacement, le raccordement qui était imaginé n'était pas nécessairement celui qui au final était prévu. Parce que je pense que si, à l'origine, on avait su qu'il fallait faire 4 km de voies nouvelles sur un site qui n'est pas le moins vallonné du territoire, qui nécessite un investissement d'un viaduc de 1 500 m sur la Chapelle-Anthenaise, dont le coût minimal est estimé à 20 millions d'€, alors que pendant plusieurs années on nous a annoncé des chiffres bien en deçà, je pense qu'on aurait été quelques-uns à combattre dès l'origine cette idée-là, parce qu'il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'investir une telle somme sur un équipement de cette nature-là.

Je précise au passage que le ministre des Transports, il y a quelques jours, a déclaré que les voies uniques seront demain à la charge en termes d'entretien des collectivités locales, donc quelque chose qui n'a pas été intégré, qui ne pouvait pas l'être non plus, mais dont il faut tenir compte aujourd'hui.

Donc au moins 20 millions d'investissements sans avoir la certitude d'avoir au bout de l'investissement une entreprise intéressée par l'embranchement direct du site du parc d'Argentré, et à cela s'ajoute le fait que l'aménagement des 160 ha du site du parc, l'aménagement intérieur, est fortement pénalisés en termes de rendement ou de m² invendus du fait d'un aménagement ferré.

Dernière rectification, cela fait maintenant 10 ans que ce dossier est sur la table ; si on veut lui donner une crédibilité, il faut très rapidement qu'il puisse sortir de terre, or vous savez, les uns et les autres, le Président de l'Agglomération de Laval encore plus que nous, que nous sommes dans l'incapacité de maîtriser les délais de réalisation d'accords et que déjà la SNCF nous a indiqué que si cet ouvrage devait se réaliser, ce ne serait que dans un certain nombre d'années.

Pour toutes ces raisons-là, le conseil syndical a considéré qu'il était urgent aujourd'hui que Laval Agglomération dispose d'une zone d'activité en capacité d'accueillir de grandes entreprises et aujourd'hui le socle foncier est très diversifié et ne permet pas d'accueillir de grandes implantations, sa situation stratégique aux portes de l'agglomération et avec cet échangeur, à quelques minutes des grandes zones d'activité de l'agglomération qui donnent sur le nord, lui donne toute sa force et toute son importance.

Quant à Saint-Berthevin, pendant très longtemps, certains ont voulu mettre en opposition ou en concurrence les deux projets en disant : « il n'y a qu'à faire Saint-Berthevin et pas Argentré », ça n'a rien à voir, ce sont deux projets bien différents.

Saint-Berthevin, c'est une opportunité que nous avons encore à confirmer, nous avons marqué notre intention qui est d'en faire une base rail-route, et tous les bureaux d'études spécialisés nous expliquent que ça ne pose aucun problème d'avoir un raccordement à 15 km d'une autoroute depuis une plateforme logistique. Ça coûte beaucoup moins cher en termes d'investissements que d'amener le train jusqu'au pied des entrepôts et l'équilibre des opérations pour les chargeurs et les logisticiens demain est pour le moins renforcé et amélioré.

Donc les décisions qui ont été prises ont été prises pour leur capacité à sortir rapidement un dossier.

Je précise aussi, sans rentrer dans la technique du fret qui est une technique dans laquelle j'invite tout le monde à plonger, que la proximité d'un embranchement ferré à une voie existante est un gage d'efficacité de l'arrivée.

Et puis, on s'est mal renseigné, on nous sort toujours Amazon et quelques grands ; pour Amazon (qui fait la une en ce moment en cette période de fêtes), on a fait contrôler ces derniers jours les 4 grands entrepôts d'Amazon en France : il n'y en a pas un (et ça ne fait absolument pas partie de notre stratégie) qui est embranché au fer. Par contre, ce qu'ils veulent effectivement, c'est une très grande proximité à la limite des bases rail-route.

En tout cas, la combinaison des deux sites est parfaitement cohérente en matière de développement économique.

Voilà, ça n'a pas été une décision facile, c'est une décision lourde, mais qui au contraire réaffirme la volonté rapide de sortir ce projet.

Puisque j'ai le micro, Monsieur le Président., je souhaite juste dire 2 ou 3 choses sur le budget que j'ai présenté précédemment. Tout d'abord, nous nous satisfaisons des propos qui ont été tenus dans cette enceinte pendant plusieurs années sur la maîtrise des charges, sur un certain nombre de sujets sur lesquels on nous disait qu'on était entendu. En tout cas, aujourd'hui, ils se transforment dans les actes. Je l'ai déjà dit et je le redis, la maîtrise des charges de fonctionnement, des charges du personnel, c'est d'abord une culture qu'il faut avoir, tous les uns et les autres, les 66 élus communautaires et je pense qu'à partir de là, on devrait y arriver.

Et puis pour revenir sur une partie de l'intervention de Christophe BOYER, notamment quand il compare les investissements 2014-2015, moi je compare les réalisations, Monsieur BOYER ; c'est vrai qu'on a plusieurs fois déploré sur le mandat précédent beaucoup d'investissements inscrits et un taux de réalisation de ces investissements assez faible. Donc, on se reverra pour les comptes administratifs 2015 et on verra si, sur cet investissement annuel de 19 millions d'€, on a un taux de réalisation qui est performant.

François ZOCCHETTO : *Merci. Monsieur GAROT.*

Guillaume GAROT : *Oui, quelques mots, pour dire d'abord mon plein accord avec Yannick BORDE. Moi, je partage, nous partageons ici la volonté de rendre rapidement concrets les projets qui sont votés et de ce point de vue-là, je suis en accord avec vous. Tant mieux si vous avez la volonté de faire en sorte que le parc de développement Laval-Argentré voit le jour le plus rapidement possible. Il faut que l'on se situe dans une perspective d'avenir, parce qu'on sait bien que la logistique, c'est à l'évidence, plus que ce que la condition route-zone d'activité peut éventuellement faire, c'est aussi un ensemble de services et il faut qu'on positionne le parc de développement sur tous les services adaptés à la logistique depuis la production jusqu'à la distribution en passant par le stockage, en passant éventuellement par la prise de commande. C'est cela aujourd'hui qui fait la modernité et l'intérêt d'un parc comme celui de Laval-Argentré.*

Deuxième chose que je voulais souligner, c'est qu'en termes financiers, bien sûr que tout le monde ici partage l'idée qu'on doit être extrêmement vigilant s'agissant des investissements et des niveaux d'investissements, mais s'agissant du parc de développement et de l'investissement ferré, il a été en 2011 validé à l'unanimité des membres du conseil syndical du parc de développement. Et une grande partie des élus, qui sont là ce soir, sont membres depuis 2011 de ce comité syndical, donc il faut aussi qu'il y ait de la continuité, parce que c'est cela qui rassure les acteurs économiques et si on est à chaque fois, comme vous l'êtes d'ailleurs, sur des projets au rabais, je pense que vous cassez aussi une dynamique de développement et d'attractivité pour l'Agglomération lavalloise.

Il y a le projet au rabais sur la Réalité Virtuelle, il y a maintenant ce projet au rabais sur le parc de développement Laval-Argentré, je pense que, franchement, vous faites courir un risque pour le développement économique et pour l'emploi.

François ZOCCHETTO : *Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Olivier RICHEFOU.*

Olivier RICHEFOU : *Oui, Monsieur le Président, sur le rail et sur la connexion que vous avez faite avec votre prédécesseur, je dois vous dire que j'ai eu l'occasion de lui présenter le dossier, dont il n'avait pas eu connaissance et notamment et très clairement, il m'a dit qu'il n'y a pas de marché ni aujourd'hui ni dans les années qui viennent pour des bâtiments embranchés fer. J'ai eu l'occasion de visiter l'entreprise Maisonneuve à Château-Gontier, qui a un bâtiment embranché fer qui ne lui sert plus à rien aujourd'hui. Amazon, ça vient de vous être dit, les 4 premiers entrepôts aujourd'hui en France ne sont même pas embranchés fer, donc arrêtons cette chimère qui est une chimère à 30 millions d'€, qui fait bien en termes de communication, mais qui est inefficace. Je crois simplement que la seule conséquence qu'il faudra en tirer, c'est que sans doute le Conseil Général ne restera pas durablement, je dis bien durablement, associé à Laval Agglomération dans ce dossier. Donc vraiment, soyez persuadés qu'il vaut peut-être mieux faire les choses au rabais mais les faire. Alors qu'aujourd'hui, on*

veut rêver tous à de super projets, je m'aperçois que les super projets du mandat précédent n'ont pas avancé d'un iota.

Et puis une dernière chose, dans vos deux dernières interventions, Monsieur BOYER et Monsieur GAROT, j'ai entendu le « nous » à chaque fois. Et puis j'ai été très choqué par l'intervention de Monsieur GAROT qui dit : « Je représente ici les élus de l'opposition de la Ville de Laval », ça me rappelle les débats terribles que nous avons à une certaine époque quand Monsieur POIRIER siégeait dans cette instance et qu'il y avait en permanence des propos tenus par l'opposition de Laval. Nous sommes là pour travailler dans l'intérêt général. Il m'est arrivé d'être en désaccord avec vous, comme Monsieur BOYER sur certains projets, mais je n'ai jamais voté contre le budget de Laval Agglomération.

François ZOCCHETTO : Je pense, en effet, que sur les sujets aussi importants que le développement économique de l'Agglomération, nous devons nous rassembler. Et si certains, ce soir, ne sont pas encore totalement convaincus de la pertinence des décisions qui sont prises, je pense qu'ils le seront. Je mets ça sur le compte d'un défaut d'informations. En effet, les études qui ont été menées pendant ces six derniers mois qui ont permis au conseil syndical du PDELM de prendre cette décision à l'unanimité, aussi bien les représentants de Laval Agglo que les conseillers généraux (qui représentent une certaine diversité d'opinions) si cette décision a été prise à l'unanimité, c'est bien qu'elle s'imposait. Je vois bien l'intérêt qu'il y a à porter un titre médiatique sur un préjudice, mais précisément c'est pour éviter un deuxième vrai échec, même si c'est un peu daté quand même, que le comité syndical a repris les choses en main et, vous l'avez bien compris, a décidé d'abord un investissement fort sur la plateforme rail-route de Saint-Berthevin. D'ailleurs, qui aurait compris parmi nos concitoyens que cette base totalement installée, totalement reliée au réseau ferroviaire ne soit pas utilisée demain par la collectivité ? C'est une opportunité exceptionnelle que nous avons et qui sera menée dans de très bonnes conditions financières.

Mais s'agissant du parc d'Argentré, Yannick BORDE l'a redit tout à l'heure, nous souffrons de manque de réserves foncières et de grandes parcelles à proposer à des entreprises qui voudraient s'installer demain sur l'agglomération. Là, nous avons l'opportunité d'avoir une zone qui est déjà bien avancée, qui va se trouver reliée dans des conditions idéales à l'autoroute et qui est à proximité de la ville centre. Donc, sincèrement, la décision prise est une très bonne décision ; elle s'inscrit dans le cadre général de notre volonté de soutenir le développement économique dans l'Agglomération de Laval ; il ne vous a pas échappé que ce budget est un budget qui prépare l'avenir.

19,5 millions d'investissements et nous souhaitons que ce soit des investissements réalisés à la fin de l'année pour l'essentiel, un investissement qui est orienté autour de la LGV, du PDELM, de l'acquisition de terrains, un budget qui soutient, en effet, qui renforce la Réalité Virtuelle puisque 3,5 millions vont être engagés en investissements sur l'année 2015 et n'oublions pas non plus les 2 millions d'€ de l'habitat qui soutiendront l'activité économique du bâtiment.

S'agissant des services à la personne, aussi bien concernant les transports, donc les TUL, que l'environnement et la collecte des déchets, l'effort est aussi soutenu.

Enfin, je terminerai, et j'espère qu'on ne va pas rentrer dans le débat, mais les chiffres sont toujours plus intéressants que les rumeurs, s'agissant de l'observation de Monsieur GRUAU sur l'indemnité des élus, vous pourrez constater que là où dans le budget précédent il y avait 289 000 € d'inscrits en 2014, cette année, nous n'aurons plus que 230 000 €, c'est-à-dire 25 % de moins. C'est donc bien la preuve que notre nouvelle gouvernance est moins consommatrice de crédits, y compris pour le chapitre des indemnités des élus.

Voilà, donc je pense que rien ne s'oppose à ce que vous approuviez le budget et je vais donc le soumettre au vote.

Monsieur BOYER ?

Jean-Christophe BOYER : Oui, d'abord, je suis ravi que, lorsque vous êtes assis à cette place, vous parliez cohérence ; vous n'avez pas toujours soutenu cette notion quand il s'agissait de défendre BRIDOR, y compris dans le voisinage qui concernait l'implantation de l'entreprise.

François ZOCCHETTO : J'ai connu le dossier BRIDOR avant que vous n'arriviez à Laval, Monsieur BOYER.

Jean-Christophe BOYER : Quand vous parlez des inscriptions budgétaires, je crois qu'il faut que nous soyons extrêmement vigilants. Yannick BORDE a raison de souligner que les taux d'engagement sont extrêmement faibles. Oui, les faits étaient là sauf que les inscriptions qui étaient liées au programme de développement économique pour une ambition majeure, en 2015, sont retirées, ce qui produit une

baisse des investissements, les inscriptions qui étaient liées à la cité de la Réalité Virtuelle, les travaux ont commencé, sont également en baisse, donc il y a des faits, des décisions que vous assumez, il n'y a pas de difficultés avec ça, il y aura 9 millions d'€ inscrits au BP en moins entre 2014 et 2015.

François ZOCCHETTO : Bien, je mets aux voix.

Jean-Christophe GRUAU : Bon effectivement, ça va dans votre direction, Monsieur le Président, vous avez raison, il y a une économie, on ne va pas revenir là-dessus, mais vous savez que je suis très exigeant, mais vous pouvez faire mieux.

Je voudrais faire une remarque à Monsieur RICHEFOU, toujours presque obséquieux quand il parle de son prédécesseur, Jean ARTHUIS. Vous avez raison, Monsieur RICHEFOU, il vaut mieux un projet au rabais, qu'un super projet, c'est ce que j'avais dit à Monsieur ARTHUIS au moment de Maastricht, au moment de l'euro.

François ZOCCHETTO : Nous sommes ici pour débattre des questions budgétaires de l'Agglomération, et c'est ce que va faire Alain BOISBOUVIER.

Alain BOISBOUVIER : Sur l'investissement, bon, il est vrai qu'il y a 23 millions d'€ inscrits en 2014, mais il me semble que l'investissement, il faut le regarder sur une longue période et sur un cycle électoral. Sur le dernier mandat, il y a eu un cycle, les deux premières années, qui se situait autour de 16 et 17 millions et les quatre dernières années aux alentours de 22 millions.

Le niveau d'investissement prévu me paraît cohérent par rapport à la capacité et à l'épargne nette, puisque déjà dans le DOB, avec un programme qui se situe en 19 et 20 millions pour les 3 années qui viennent, on se situera sans doute à moins d'un million d'épargne nette en 2017.

En ce qui concerne la taxe d'enlèvement, l'analyse est juste, je crois qu'il faut attendre ce que vont devenir les prochains appels d'offres puisqu'ils vont se réaliser en 2015, savoir ce que vont devenir les subventions, puisqu'on sait que les subventions sur l'écoemballage sont liées à une augmentation du prix ; or, nous atteignons déjà un niveau relativement élevé, et nous ne sommes pas certains de continuer à avoir le même niveau de subventions. Et puis il faudra que les investissements faits par le compacteur nous permettent de vérifier que nous pourrions faire les économies telles que nous les avons envisagées.

Enfin, sur le troisième point, en ce qui concerne la CFE, c'est le législateur qui a permis de baisser la CFE puisque fin 2013, il a voté une loi qui a créé 2 catégories supplémentaires pour les commerces : une catégorie pour les commerces qui font plus de 32 000 € de chiffre d'affaires, et une catégorie pour ceux qui font moins de 32 000 €, ce qui fait que la CFE en 2014 a baissé de 250 000 € par rapport à 2013.

François ZOCCHETTO : Bien. Merci Alain BOISBOUVIER.

Jean-Christophe BOYER : Juste une précision puisque j'ai entendu ici Yannick BORDE qui a fait la réflexion alors qu'Alain BOISBOUVIER ne l'avait pas faite, je ne sais même pas pourquoi, sur l'effort de maîtrise des dépenses et notamment les dépenses du budget principal. Il est important de voir où se situe cette baisse : elle se situe dans les financements des budgets annexes. Donc, il y a à la marge quelques micro efforts dans le fonctionnement des charges de l'Agglomération, mais simplement, et c'est dans le document qui nous a été envoyé cet après-midi, dans la ligne « déficit des budgets annexes à caractère administratif » qui se montait à 1,745 million € en 2014, s'élèvera seulement à 274 000 € en 2015. Les budgets annexes sont très relatifs, et je crois qu'il faut - et là-dessus je parle à partir de l'analyse financière d'Alain BOISBOUVIER, qu'il doit à ce titre répondre à la demande comme faire face à une baisse de la demande.

Mais ne nous parlez pas d'effort sur la politique des charges.

François ZOCCHETTO : Bon, chacun étant informé, je vais mettre aux voix ce budget primitif de l'année 2015.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE

Objet : BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 24 novembre 2014,

Considérant l'avis favorable de la Commission Services Supports et du Bureau Communautaire,

DÉLIBÈRE**Article 1**

Le Budget Primitif de l'exercice 2015 est adopté tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	53 158 760	53 158 760
INVESTISSEMENT	13 878 770	13 878 770
TOTAL	67 037 530	67 037 530

BUDGET TERRAINS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 982 045	20 982 045
INVESTISSEMENT	21 453 045	21 453 045
TOTAL	42 435 090	42 435 090

BUDGET BÂTIMENTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 762 595	1 762 595
INVESTISSEMENT	3 397 690	3 397 690
TOTAL	5 160 285	5 160 285

BUDGET TRANSPORTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 017 405	13 017 405
INVESTISSEMENT	5 816 586	5 816 586
TOTAL	18 833 991	18 833 991

BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 076 765	9 076 765
INVESTISSEMENT	1 973 730	1 973 730
TOTAL	11 050 495	11 050 495

BUDGET CITÉ DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	367 495	367 495
INVESTISSEMENT	3 007 485	3 007 485
TOTAL	3 374 980	3 374 980

BUDGET CONSOLIDÉ :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	98 365 065	98 365 065
INVESTISSEMENT	49 527 306	49 527 306
TOTAL	147 892 371	147 892 371

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, 5 ÉLUS COMMUNAUTAIRES AYANT VOTÉ CONTRE ET 1 ÉLU COMMUNAUTAIRE S'ÉTANT ABSTENU.

- **CC04 Actualisation et création des autorisations de programme / crédits de paiement (APCP) pour 2015**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

La procédure de l'AP/CP déroge au principe d'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des opérations de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour un programme. Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement.

Il est ainsi évité de geler des crédits dans le budget, qui n'auraient pas été utilisés dans l'année et auraient été reportés (et donc financés pour un besoin d'équilibre budgétaire).

Pour l'année 2015, le budget de Laval Agglomération comptera 36 Autorisations de Programme de dépenses.

A l'occasion du changement d'exercice, il y a lieu de clore l'AP de la Structure flottante, projet qui a été abandonné et l'AP concernant le contrat triennal de l'ESTACA 2011-2014.

Les propositions budgétaires 2015 issues des rencontres d'arbitrage entraînent la création de trois nouvelles APCP :

- Pôle d'activité tertiaire, quartier Ferrié Bâtiment 8
- Attribution du FIPEE pour l'année 2015
- ZA de Niafles à Changé

II - Impact budgétaire et financier

Le montant total des AP votées en 2015 est de 90 919 172 € (jusqu'en 2018)

Les crédits de paiement inscrits en 2015 aux différents budgets de Laval Agglomération s'élèvent à 13 143 955 €.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°083/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : ACTUALISATION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP) POUR 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant la nécessité d'actualiser les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiements dans le cadre du Budget primitif 2015,

Après avis de la commission Services Supports du 19 novembre 2014,

DÉLIBÈRE

Article 1

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement concernés, sont votés selon les montants figurant dans le tableau joint en annexe.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Autorisation de Programme	version	Budget	Montant AP	HT/TTC	Montant réalisé au 18/11/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Reste à Répartir
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V7-2015	Principal	2 380 000	TTC	2 187 760	0				192 240
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V6-2014	Principal	2 380 000	TTC	1 868 172					
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V5-2013	Principal	2 380 000	TTC	66 143					
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V4-2013	Principal	2 380 000	TTC	66 143					
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V3-2012	Principal	2 002 000	TTC	1 528					
2011 - Hôtel Communautaire 42ème	V2-2012	Principal	2 002 000	TTC	1 528					
2011 - Hôtel Communautaire 42ème	V1-2011	Principal	4 186 000	TTC	0					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V8-2015	Principal	2 600 000	TTC	1 547 077	0				1 052 923
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V7-2014	Principal	2 600 000	TTC	2 534 165					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V6-2013	Principal	2 600 000	TTC	1 124 294					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V5-2012	Principal	2 600 000	TTC	27 383					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V4-2012	Principal	2 600 000	TTC	27 383					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V3-2011	Principal	2 600 000	TTC	13 337					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V2-2011	Principal	2 600 000	TTC	13 337					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V1-2009	Principal	1 675 000							
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V0-2009	Principal	1 500 000							
2009 - Pistes Cyclables	V8-2015	Principal	1 430 700	TTC	518 366	0				912 334
2009 - Pistes Cyclables	V7-2014	Principal	1 430 700	TTC	503 279					
2009 - Pistes Cyclables	V6-2013	Principal	1 430 700	TTC	119 691					
2009 - Pistes Cyclables	V5-2013	Principal	1 430 700	TTC	1 612					
2009 - Pistes Cyclables	V4-2012	Principal	1 430 700	TTC	1 612					
2009 - Pistes Cyclables	V3-2011	Principal	1 370 000	TTC						
2009 - Pistes Cyclables	V2-2010	Principal	500 000	TTC						
2009 - Pistes Cyclables	V1-2009	Principal	500 000							
2009 - Pistes Cyclables	V0-2009	Principal	500 000							
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V9-2015	Principal	10 100 000	TTC	9 902 118	0				197 882
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V8-2014	Principal	10 100 000	TTC	7 942 118					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V7-2013	Principal	10 100 000	TTC	6 472 118					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V6-2012	Principal	10 100 000	TTC	6 472 118					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V5-2011	Principal	10 100 000	TTC	3 042 118					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V5-2011	Principal	10 100 000	TTC	3 042 118					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V5-2011	Principal	10 100 000	TTC	35 740					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V4-2011	Principal	10 100 000	TTC	35 740					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V3-2011	Principal	10 100 000	TTC						
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V2-2010	Principal	10 100 000	TTC						
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V1-2009	Principal	11 206 520							
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V0-2007	Principal	11 206 520							
2011 - Etude Aménagement des Berges	V7-2015	Principal	300 000	TTC	206 159	0				93 841
2011 - Etude Aménagement des Berges	V6-2014	Principal	300 000	TTC	195 572					
2011 - Etude Aménagement des Berges	V5-2014	Principal	300 000	TTC	195 572					
2011 - Etude Aménagement des Berges	V4-2013	Principal	300 000	TTC	177 665					
2011 - Etude Aménagement des Berges	V3-2012	Principal	300 000	TTC	177 665					
2011 - Etude Aménagement des Berges	V2-2011	Principal	1 554 800	TTC	0					
2011 - Rénovation CFA	V6-2015	Principal	1 800 000	TTC	1 041 138	535 000				223 862
2011 - Rénovation CFA	V5-2014	Principal	1 800 000	TTC	186 625					
2011 - Rénovation CFA	V4-2014	Principal	1 800 000	TTC	10 779					
2011 - Rénovation CFA	V3-2013	Principal	1 500 000	TTC	4 832					
2011 - Rénovation CFA	V2-2013	Principal	1 500 000	TTC	4 832					
2011 - Rénovation CFA	V1-2012	Principal	600 000	TTC	521					
2011 - Rénovation CFA	V0-2011	Principal	600 000	TTC						
2011 - ESIEA (2010-2013)	V11-2015	Principal	439 967	TTC	422 555	0				17 412
2011 - ESIEA (2010-2013)	V10-2014	Principal	439 967	TTC	422 555					
2011 - ESIEA (2010-2013)	V9-2013	Principal	439 967	TTC	402 130					
2011 - ESIEA	V8-2012	Principal	439 967	TTC	376 863					
2011 - ESIEA	V7-2012	Principal	439 967	TTC	180 462					
2011 - ESIEA	V6-2011	Principal	445 677	TTC						
2011 - ESIEA	V5-2011	Principal	391 927	TTC						
2011 - ESIEA	V1-2011	Principal	312 825	TTC						

2010 - Camping St Berthevin	V6-2015	Principal	695 000	TTC	555 311	500					139 189
2010 - Camping St Berthevin	V5-2014	Principal	695 000	TTC	20 361						
2010 - Camping St Berthevin	V4-2014	Principal	680 000	TTC	20 361						
2010 - Camping St Berthevin	V3-2012	Principal	910 000	TTC	1 864						
2010 - Camping St Berthevin	V2-2012	Principal	910 000	TTC	1 864						
2010 - Camping St Berthevin	V1-2012	Principal	910 000	TTC	0						
2010 - Camping St Berthevin	V0-2011	Principal	910 000	TTC							
2011 - PLH global	V7-2015	Principal	17 002 792	TTC	5 375 950	1 715 110	2 200 000	2 200 000	2 200 000		3 311 732
2011 - PLH global	V6-2014	Principal	17 002 792	TTC	4 355 121						
2011 - PLH global	V5-2013	Principal	17 002 792	TTC	2 530 951						
2011 - PLH global	V4-2013	Principal	17 002 792	TTC	2 530 951						
2011 - PLH global	V3-2013	Principal	17 002 792	TTC	2 530 951						
2011 - PLH global	V2-2012	Principal	17 002 792	TTC	884 514						
2011 - PLH global	V1-2012	Principal	17 002 792	TTC	884 514						
2011 - PLH global	V1-2012	Principal	16 353 500	TTC	884 514						
2011 - PLH global	V0-2011	Principal	16 353 500	TTC							
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V5-2015	Principal	400 000	TTC	316 758	73 700					9 542
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V4-2014	Principal	400 000	TTC	123 574						
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V3-2013	Principal	400 000	TTC	0						
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V2-2013	Principal	400 000	TTC	0						
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V1-2012	Principal	400 000	TTC	0						
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre	V0-2011	Principal	400 000	TTC							
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V5-2015	Principal	1 085 298	TTC	777 810	40 000					267 488
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V4-2014	Principal	1 085 298	TTC	694 210						
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V3-2013	Principal	1 085 298	TTC	311 811						
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V2-2012	Principal	1 085 298	TTC	17 441						
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V1-2012	Principal	500 000	TTC	17 441						
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V0-2011	Principal	500 000	TTC							
2012 - CRSD - Viabilisation primaire quartier FERRIE	V2-2015	Principal	925 000	TTC	150 000	0	300 000	300 000	175 000		0
2012 - CRSD - Viabilisation primaire quartier FERRIE	V1-2014	Principal	925 000	TTC	150 000						
2012 - CRSD - Viabilisation primaire quartier FERRIE	V0-2012	Principal	925 000	TTC	150 000						
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V4-2015	Principal	2 750 000	TTC	1 531 333	580 000	580 000				58 667
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V3-2014	Principal	2 750 000	TTC	924 176						
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V2-2013	Principal	2 750 000	TTC	206 996						
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V1-2012	Principal	2 750 000	TTC	206 996						
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V0-2012	Principal	2 750 000	TTC							
2012 - Virgule de Sablé	V3-2015	Principal	1 825 150	TTC	984 714	705 000	135 000				436
2012 - Virgule de Sablé	V2-2014	Principal	1 825 150	TTC	638 736						
2012 - Virgule de Sablé	V1-2012	Principal	1 825 150	TTC	430 075						
2012 - Virgule de Sablé	V0-2012	Principal	1 825 150	TTC							
2012 - Fonds de concours Maisons de santé 2012-2014	V0-2012	Principal	533 575	TTC	171 506	0					362 069
2012 - FIPEE - 2012	V4-2015	Principal	1 725 000	TTC	1 277 590	106 810	53 660				286 940
2012 - FIPEE - 2012	V3-2014	Principal	1 725 000	TTC	874 030						
2012 - FIPEE - 2012	V2-2014	Principal	1 725 000	TTC	619 957						
2012 - FIPEE - 2012	V1-2012	Principal	1 725 000	TTC	391 500						
2012 - FIPEE -2012	V0-2012	Principal	1 725 000	TTC							
2012 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2012-2017	V3-2015	Principal	1 056 000	TTC	154 855	164 200					736 945
2012 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2012-2017	V2-2014	Principal	1 056 000	TTC	90 300						
2012 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2012-2017	V1-2012	Principal	1 056 000	TTC	0						
2012 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2012-2017	V0-2012	Principal	1 056 000	TTC	0						
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V4-2015	Principal	900 000	TTC	544 230	74 800					280 970
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V3-2014	Principal	900 000	TTC	254 400						
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V2-2014	Principal	900 000	TTC	243 900						
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V1-2013	Principal	900 000	TTC	140 000						
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V0-2012	Principal	900 000	TTC	140 000						
2012 - Terrain synthétique de Bonchamp	V3-2015	Principal	1 475 000	TTC	1 223 563	65 000					186 437
2012 - Terrain synthétique de Bonchamp	V2-2014	Principal	1 419 820	TTC	45 924						
2012 - Terrain synthétique de Bonchamp	V1-2013	Principal	1 419 820	TTC	705						
2012 - Terrain synthétique de Bonchamp	V0-2012	Principal	1 419 820	TTC	705						

2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V4-2015	Principal	817 400	HT	52 327	0				765 073
2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V3-2014	Principal	817 400	HT	49 181					
2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V2-2013	Principal	817 400	HT	8 775					
2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V1-2013	Principal	817 400	HT	8 775					
2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V0-2012	Principal	562 500	HT						
2013 - ESIEA 2013-2016	V3-2015	Principal	363 780	TTC	95 568	122 335	55 685			90 192
2013 - ESIEA 2013-2016	V2-2014	Principal	363 780	TTC	0					
2013 - ESIEA 2013-2016	V1-2014	Principal	363 780	TTC	0					
2013 - ESIEA 2013-2016	V0-2013	Principal	50 525	TTC	0					
2013 - FIPEE 2013	V3-2015	Principal	900 000	TTC	285 508	292 430	100 000			222 062
2013 - FIPEE 2013	V2-2014	Principal	900 000	TTC	167 801					
2013 - FIPEE 2013	V1-2014	Principal	900 000	TTC	34 041					
2013 - FIPEE 2013	V0-2013	Principal	900 000	TTC	0					
2013 - PEM (Pôle d'Echange Multimodal)	V2-2015	Principal	5 455 000	TTC	558 473	1 775 000				3 121 527
2013 - PEM (Pôle d'Echange Multimodal)	V1-2014	Principal	4 721 000	TTC	75 598					
2013 - PEM (Pôle d'Echange Multimodal)	V0-2013	Principal	4 721 000	TTC	0					
2014 - Office du Tourisme	V1-2015	Principal	1 200 000	HT	7 108	0				1 192 892
2014 - ESTACA 2014-2017	V1-2015	Principal	693 900	TTC	0	287 400	242 500	164 000		0
2014 - ESTACA 2014-2017	V0-2014	Principal	151 000	TTC						
2014 - FIPEE 2014	V2-2015	Principal	900 000	TTC	424 630	107 470	22 610	74 670		270 620
2014 - FIPEE 2014	V1-2014	Principal	900 000	TTC						
2014 - FIPEE 2014	V0-2014	Principal	900 000	TTC						
2015 - Pole d'activités Tertiaire BAT.8	V0-2015	Principal	2 300 000	HT	0	100 000				2 200 000
2015 - FIPEE 2015	V0-2015	Principal	900 000	TTC	0	350 000				550 000
2007 - Zone des Grands Prés	V7-2015	Terrains	6 135 210	HT	5 877 302	0				257 908
2007 - Zone des Grands Prés	V6-2012	Terrains	6 135 210	HT	5 874 284					260 926
2007 - Zone des Grands Prés	V5-2012	Terrains	6 135 210	HT	5 649 640					
2007 - Zone des Grands Prés	V4-2011	Terrains	6 135 210	HT	4 974 638					
2007 - Zone des Grands Prés	V3-2011	Terrains	6 135 210	HT						
2007 - Zone des Grands Prés	V2-2010	Terrains	7 240 000							
2007 - Zone des Grands Prés	V1-2009	Terrains	7 240 000							
2007 - Zone des Grands Prés	V0-2008	Terrains	7 100 000							
2007 - Zone des Grands Prés	V0-2007	Terrains	6 400 000							
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V4-2015	Terrains	1 788 000	HT	72	20 000				1 767 928
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V3-2014	Terrains	1 788 000	HT	72					
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V2-2013	Terrains	1 788 000	HT	0					
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V1-2013	Terrains	1 788 000	HT	0					
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V0-2012	Terrains	1 200 000	HT						
2012 - Entrammes Zone du Riblay III	V3-2015	Terrains	690 000	HT	14 758	655 000	20 000			242
2012 - Entrammes Zone du Riblay III	V2-2014	Terrains	550 000	HT	8 154					
2012 - Entrammes Zone du Riblay III	V1-2013	Terrains	550 000	HT	0					
2012 - Entrammes Zone du Riblay III	V0-2012	Terrains	550 000	HT	0					
2015 - Changé ZA de Nialles	V0-2015	Terrains	1 000 000	HT		68 000				932 000
2013 - Plateau de recherche IUT	V3-2015	Bâtiment	2 000 000	HT	710 717	300 000				989 283
2013 - Plateau de recherche IUT	V2-2014	Bâtiment	2 000 000	HT	49 363					
2013 - Plateau de recherche IUT	V1-2013	Bâtiment	2 000 000	HT	0					
2013 - Plateau de recherche IUT	V0-2013	Bâtiment	2 000 000	HT	0					
2012 - BUS 2012-2015	V6-2015	Transports	6 032 400	TTC	4 360 178	1 400 000				272 222
2012 - BUS 2012-2015	V5-2014	Transports	6 032 400	TTC	2 846 325					
2012 - BUS 2012-2015	V4-2014	Transports	6 032 400	TTC	2 805 010					
2012 - BUS 2012-2015	V3-2013	Transports	6 032 400	TTC	0					
2012 - BUS 2012-2015	V2-2013	Transports	6 032 400	TTC	0					
2012 - BUS 2012-2015	V1-2013	Transports	6 032 400	TTC	0					
2012 - BUS 2012-2015	V0-2012	Transports	6 032 400	TTC	0					
2014 - SAEIV - VS	V1-2015	Transports	1 820 000	TTC	7 734	1 100 000	600 000			112 266
2014 - SAEIV - VS	V0-2014	Transports	1 200 000	TTC	0					1 200 000
2011 - Cité de la Réalité Virtuelle	V4-2015	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0	2 506 200				5 993 800
2011 - Cité de la Réalité Virtuelle	V3-2014	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0					
2011 - Cité de la Réalité Virtuelle	V2-2012	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0					
2011 - Cité de la Réalité Virtuelle	V2-2012	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0					
2011 - Cité de la Réalité Virtuelle	V1-2012	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0					
2011 - Cité de la Réalité Virtuelle	V0-2011	Réalité Virtuelle	20 000 000	TTC	0					

- **CC05 Taxe d'habitation-vote du taux 2015**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

En application du régime fiscal des Communautés d'Agglomération, il appartient au Conseil Communautaire de voter un taux 2015 de Taxe d'Habitation communautaire.

En effet, la loi de finances du 30 décembre 2009 prévoit qu'à partir de 2011, les EPCI levant la fiscalité professionnelle unique percevront l'intégralité de la taxe d'habitation perçue jusqu'en 2010 par le Département.

Il est proposé de ne pas augmenter le taux de TH conformément au débat d'orientation budgétaire présenté en conseil de novembre 2014.

Le taux de TH est ainsi fixé à 11,23%.

II - Impacts budgétaires et financiers

La TH transférée à Laval Agglomération est estimée à 14 M€ pour le budget 2015.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°084/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : TAXE D'HABITATION - VOTE DU TAUX 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Le taux de Taxe d'Habitation de la Communauté d'Agglomération de LAVAL est fixé à 11,23 % pour 2015.

Article 1.

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC06 Taxe foncière sur le bâti-vote du taux 2015**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

En application du régime fiscal des Communautés d'Agglomération, il est proposé au Conseil Communautaire de voter le taux 2015 de la Taxe Foncière sur le Bâti pour Laval Agglomération.

En effet, la réforme de la Taxe Professionnelle, inscrite dans la Loi de Finances pour 2010 du 30 décembre 2009, a conduit au remplacement de la TP par certaines ressources, desquelles le foncier bâti ne fait pas partie.

Depuis 2011, le conseil a voté un taux de taxe foncière sur les propriété bâties égal à zéro.

Il est proposé de reconduire ce taux.

II - Impacts budgétaires et financiers

Néant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°085/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - VOTE DU TAUX 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances 2010,

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la Communauté d'Agglomération de LAVAL est fixé à 0 % pour 2015.

Article 2.

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC07 Taxe foncière sur le non-bâti - vote du taux 2015**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

En application du régime fiscal des Communautés d'Agglomération, il appartient au Conseil Communautaire de voter un taux 2011 de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour la Communauté d'Agglomération.

En effet, suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, des recettes relatives au FNB ont été transférées aux EPCI à TPU, correspondant à la diminution des frais de gestion prélevés par l'État.

Le montant ainsi transféré à Laval Agglomération correspond à un taux de 1,84 %. Il est proposé voter le même niveau.

II - Impacts budgétaires et financiers

Le FNB transféré à Laval Agglomération est estimé à 162 000 € pour 2015 au titre de l'ancienne taxe des Départements et Régions.

Le FNB transféré au titre des anciens frais de gestion et pour lequel l'assemblée vote le taux est estimé à 56 k€.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°086/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES - VOTE DU TAUX 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties de la Communauté d'Agglomération de LAVAL est fixé à 1,84 % pour 2015.

Article 2.

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC08 Versement transport-vote du taux 2015**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Pour assurer le financement des transports publics, le législateur a prévu que les collectivités territoriales ou leurs groupements bénéficient du versement transport.

Cette contribution est assise sur la masse salariale et s'applique à toutes les personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de neuf salariés dans le périmètre de transports urbains de l'agglomération.

Son taux a été porté à 0,6 % en 2010, il vous est proposé de reconduire ce niveau de taux.

II - Impacts budgétaires et financiers

Le produit espéré du VT pour 2015 est de 5,9 M€.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°087/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : VERSEMENT TRANSPORT SUR LE PÉRIMÈTRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION - VOTE DU TAUX 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2333-66, L2333-67 et L5211-1,

Considérant que Laval Agglomération exerce la compétence transport sur l'ensemble de ses vingt communes,

Que Laval Agglomération, en qualité d'autorité organisatrice de transport, doit fixer le taux du versement transport,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le taux du versement transport est conservé à 0,60 % pour 2015.

Article 2

Ce taux s'applique sur le périmètre de transport urbain comprenant l'ensemble des vingt communes membres de Laval Agglomération :

- Ahuillé
- Argentré
- Bonchamp
- Châlons du Maine
- Changé
- La Chapelle Anthenaïse
- Entrammes
- Forcé
- Laval
- L'Huisserie
- Louverné
- Louvigné
- Montflours
- Montigné le Brillant
- Nuillé sur Vicoin
- Parné sur Roc
- Saint Berthevin
- Saint Germain le Fouilloux
- Saint Jean sur Mayenne
- Soulgé sur Ouette

Article 3

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC09 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères-vote du taux 2015 cotisation foncière des entreprises-vote du taux 2015**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

En application du régime fiscal des Communautés d'Agglomération, il appartient au Conseil Communautaire de voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (*TEOM*) pour la Communauté d'Agglomération de LAVAL.

Lors du Conseil Communautaire du 9 décembre 2013, le taux de TEOM a été porté à 7,40% contre 7,87% auparavant.

Il est, en conséquence, proposé de ne pas modifier le taux de TEOM, qui s'établit à 7,40 %.

II - Impacts budgétaires et financiers

La TEOM perçue par Laval Agglomération est estimée à 6,6 M€

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°088/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – VOTE DU TAUX 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies III et 1639A,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2001 instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme mode de financement du service d'élimination des déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2013 portant le taux de la TEOM à 7,40 %,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 appliqué sur le territoire de Laval Agglomération reste inchangé à 7,40 %.

Article 2.

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC10 Cotisation foncière des entreprises**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

En application du régime fiscal des Communautés d'Agglomération, il appartient au Conseil Communautaire de voter le taux 2015 de Cotisation Foncière des Entreprises. Ce taux est issu de l'ancien taux de TP de l'agglomération, auquel sont venus s'ajouter, du fait de la réforme supprimant la TP, ceux du Département et de la Région.

La loi de finances du 30 décembre 2009 a en effet remplacé la taxe professionnelle par la cotisation foncière des entreprises (CFE), sur laquelle les collectivités ont un pouvoir de taux, et par la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), à taux national.

Le DOB présenté en Conseil Communautaire en novembre 2014 prévoit une stabilité du taux en 2015.

II - Impacts budgétaires et financiers

le montant de cfe correspondant prévu au bp 2015 est de 10,5 m€,

Alain BOISBOUVIER : *Maintien du taux à 26,8 % pour une recette attendue de 10,5 millions.*

François ZOCCHETTO : *Oui ? Monsieur GRUAU.*

Jean-Christophe GRUAU : *Je vous ai dit que, moi, je m'opposais. Ne serait-ce que symboliquement, une baisse de la CFE, je pense que cela aurait été un excellent signal indiqué à ceux qui n'en peuvent plus d'exercer des responsabilités pour assurer l'essor de la France et à tous les jeunes qui se demandent s'ils ne vont pas quitter la France prochainement, non pour se former au djihadisme assassin mais pour satisfaire une soif d'entreprendre.*

François ZOCCHETTO : *Bien, je mets aux voix.*

N°089/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - VOTE DU TAUX 2015

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2015 de la Communauté d'Agglomération de Laval reste inchangé à 26,12 %.

Article 2.

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, 1 ÉLU COMMUNAUTAIRE AYANT VOTÉ CONTRE.

ENVIRONNEMENT

- **CC11 Redevance spéciale-montant 2015 et formule calcul**

Bruno MAURIN, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

En application de la loi du 13 juillet 1992, la Communauté d'Agglomération de Laval a décidé d'instaurer la redevance spéciale (*délibération du Conseil Communautaire du 22 novembre 2002*).

La formule de calcul a été établie en fonction de différents paramètres (*volume des bacs, densité, taux de remplissage, fréquence de collecte*) et a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire du 16 mai 2003.

Le calcul du coût du service comprend une partie "collecte" et une partie affectée au "traitement". Le montant doit être défini et validé chaque année.

Prix (P) à la tonne = Collecte (C) + traitement (T)

Partie Traitement :

Cette partie est assurée par le Conseil Général. Celui-ci applique une augmentation de tarif pour l'année 2015 de 0,50 %.

Le prix de traitement passe de 72,60 € HT à 72,96 € HT avec une TVA à 10 %.

soit : 80,26 € TTC

Partie Collecte :

Il est proposé d'augmenter la partie "collecte" de 1,5 %. Le prix de la collecte passe donc de 85,19 € HT à 86,47 € HT avec une TVA à 10 %.

soit 95,12 € TTC

II - Impact budgétaire et financier

Il vous est donc proposé de fixer le montant global de la redevance spéciale pour 2015 à **175,38 € TTC** /tonne, soit une augmentation de 1,04 %.

Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2015.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°090/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : REDEVANCE SPÉCIALE – MONTANT 2015

Rapporteur : Bruno MAURIN, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2224-14, L2333-78 et L5211-1,

Vu la loi du 13 juillet 1992 instituant l'obligation de la redevance spéciale,

Vu la loi du 12 juillet 1999 portant sur l'intercommunalité et précisant les compétences en matière de déchets,

Considérant que Laval Agglomération a pour compétence la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés depuis le 1^{er} janvier 2001,

Que Laval Agglomération a institué la redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire au 1^{er} janvier 2004, par délibération du 22 novembre 2002,

Que Laval Agglomération a approuvé la formule de calcul par délibération du 16 mai 2003,

Que la compétence "traitement" a été transférée au Département depuis le 1^{er} janvier 2003,

Qu'il est nécessaire de préciser le montant annuel de la redevance suite aux modifications de coûts annuels respectifs des secteurs collecte et traitement,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le prix du service de collecte des ordures ménagères et assimilés, de 175,38 € HT la tonne, défini selon le coût de la collecte ajouté au coût du traitement, est validé sur la totalité du territoire de Laval Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2015. Le prix s'appliquera TTC, selon le taux de la TVA en vigueur, le jour de la facturation.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC12 Convention de partenariat pour la réalisation d'une étude prospective sur l'agriculture sur le territoire de laval Agglomération**

Marcel BLANCHET, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I – Objet de la convention

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron approuvé le 14 février 2014 et de l'Agenda 21 approuvé le 25 novembre 2013, Laval Agglomération souhaite mener une réflexion prospective sur l'agriculture à l'horizon 2030.

Cette convention de partenariat est une déclinaison de la convention cadre entre Laval Agglomération et la Chambre d'Agriculture de la Mayenne qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2014.

Cette étude intègre le programme d'actions du Nouveau Contrat Régional (NCR) 2013-2016.

II – Définition de la mission

Cette démarche prospective devra aboutir à l'expression de préconisations et d'orientations qui devront, d'une part, être traduites dans les documents d'urbanisme et, d'autre part, servir à la définition d'un programme d'actions.

Ce travail, complémentaire aux documents du SCoT Laval Loiron, vise à :

- Améliorer la connaissance du territoire en s'appuyant sur l'ensemble des données déjà disponibles et en mettant en œuvre une collecte de données complémentaires ;
- S'inscrire dans une approche historique et prospective du territoire : comment le territoire a évolué au cours des trente dernières années et comment il pourra évoluer ?
- Fournir une analyse approfondie sur les enjeux auxquels le territoire est confronté, notamment sur les enjeux actuels, émergents et à venir ;
- Mettre en place les modalités de concertation afin in fine de dégager des orientations stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

III – Phasage de la mission

L'élaboration de la mission se décline en trois phases :

- Phase 1 : diagnostic agricole.
- Phase 2 : mise en place du cercle prospectif composé de 20 membres (8 élus, 6 agriculteurs, 6 représentants de la société civile).
- Phase 3 : réalisation du travail de prospective selon la méthodologie employée répondant à la démarche dite de prospective préventive développée par l'AC3A (Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique) qui s'organise sur la base de 6 réunions.

IV – Le calendrier

- Réalisation d'un diagnostic : 1^{er} semestre 2015
- Mise en place d'un cercle prospectif : mars 2015
- Réalisation du travail de prospective : septembre 2015 – décembre 2015
- Communication : janvier 2016

V – Le financement

L'action est co-financée comme suit :

Laval Agglomération	60 %, soit au maximum 24 000,00 €
Région Pays de la Loire (NCR)	20 %, soit au maximum 8 000,00 €
Chambre d'agriculture de la Mayenne	20 % soit au maximum 8 000,00 €

Un financement de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Régional d'Études Stratégiques (FRES) ainsi que les Fonds Européens 2014-2020 au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pourront être sollicités – selon éligibilité – après délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement.

François ZOCCHETTO : *Merci. En complément, il y a une question qui est souvent posée, c'est de savoir combien il y a d'exploitations agricoles sur l'agglomération de Laval.*

Jean-Christophe GRUAU : 343.

François ZOCCHETTO : *Très bien. Le dernier chiffre date de 2010, mais c'est 343. Et c'est la commune de Bonchamp-lès-Laval qui accueille près de 10 % des exploitations avec 33 exploitations en 2010, Argentré, 31 et Parné-sur-Roc, 30.*
Monsieur GRUAU

Jean-Christophe GRUAU : *Moi, je ne suis ni contre la prospective ni contre les études. Je préconise donc que vous trouviez un journaliste spécialisé en agriculture (ça doit se trouver) et que vous lui proposiez d'interroger les personnes susceptibles de donner un avis pertinent sur la question. Ma tête à couper que vous pourrez trouver quelqu'un pour un prix variant entre 5 000 et 10 000 €. Je pense qu'il est urgent de ne pas dépenser plus, car toutes ces études, pour intéressantes qu'elles soient, ne sont jamais suivies d'effets et viennent une fois sur dix sur le coin de la pile. Ce sera donc niet pour la somme exigée qui une fois de plus est symboliquement scandaleuse. Je me souviens que la droite reprochait à la gauche de multiplier les études et là, manifestement, c'est la même chose. Il y a déjà eu une étude sur les pistes cyclables de 80 000 € ; et pourquoi pas 300 000 € ? Attendez, une étude*

40 000 € pour un truc que personne ne va lire, sincèrement, demandez à n'importe quel chômeur qui sait écrire ou à un retraité de l'Éducation nationale qui connaît l'imparfait du subjonctif, il va vous faire ça pour 4 000 €. Et vous économiseriez 36 000 €.

François ZOCCHETTO : Cela concerne quand même 343 exploitations agricoles.
Bien. D'autres interventions ? Je mets au vote.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°091/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PROSPECTIVE SUR L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Marcel BLANCHET, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron approuvé le 14 février 2014,

Vu l'Agenda 21 de Laval Agglomération approuvé le 25 novembre 2013,

Vu la convention cadre entre Laval Agglomération et la Chambre d'Agriculture de la Mayenne qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 24 novembre 2014,

Considérant l'intérêt d'engager une démarche prospective sur l'agriculture du territoire afin d'aboutir à l'expression de préconisations et d'orientations qui devront, d'une part, être traduites dans les documents d'urbanisme et, d'autre part, servir à la définition d'un programme d'actions,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission Environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le projet de convention de partenariat entre Laval Agglomération et la Chambre d'agriculture de la Mayenne, relative à la réalisation d'une étude prospective sur l'agriculture sur le territoire de Laval Agglomération, est adopté.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, 1 ÉLU COMMUNAUTAIRE AYANT VOTÉ CONTRE.

AMÉNAGEMENT

- **CC13 DSP transports urbains- avenant n°6**

Denis MOUCHEL, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Vous trouverez joint un récapitulatif de la proposition d'avenant n° 6 :

I - Proposition d'évolution, d'aménagements ou de modifications de l'offre TUL

II - Évolution d'accès et du règlement Handitul

III - Impact budgétaire et financier

I – Proposition d'évolution, d'aménagements ou de modifications de l'offre TUL

	Problématique	Propositions KEOLIS	Impacts économiques sur la SFE :
Temps de Parcours des lignes de Laval		> rajouter du temps de parcours sur les lignes A, B, C, G, M, N et Lano	+ 39 K€ (en € 2009)
Desserte du Marché de Laval, le Samedi Matin	Plus de circulation possible d'un bus sur le marché	Mise en place de 2 cyclotul en expérimentation pour 3 mois	
Économies sur Laval	- Suppression d'un départ sur la ligne Lano 1 :	18h30 au lieu de 18h22 et 18h40 (fréquentation faible)	-7 K€ (en € 2009)
	- Suppression d'un départ sur la ligne Lano 2 :	18h40 au lieu de 18h28 et 18h50 (fréquentation faible)	-9 K€ (en € 2009)
	- Suppression du passage de 12h20 sur la ligne Lano 2 (fréquentation très faible)		-9 K€ (en € 2009)
	- Suppression du passage de 8h36 sur la ligne Lano 2 (fréquentation très faible)	Retarder le passage de 8h14 à 8h25 et avancer le 7h28 à 7h25	-9 K€ (en € 2009)
	- Suppression du passage de 22h05 sur le service Flexo et ajustement des horaires des autres passages : 21h40 (au lieu de 21h30) et 22h20 (au lieu de 22h30)		-5K€ (en € 2009)
	- Suppression d'un service scolaire Le Bourny – Ste Thérèse, en complément de la ligne C (ajustement des horaires)		-4 K€ (en € 2009)
	- Suppression de l'extension de la ligne C vers Louis Armand (9 passages/jour)		-12 K€ (en € 2009)
	- Demande de modification horaire pour le Collège Jules Renard (demande de l'établissement) > amplitude supérieure de	→ impossible par manque de véhicules : besoin de 4 bus et 5 cars > proposition : 5 minutes plus	

	Problématique	Propositions KEOLIS	Impacts économiques sur la SFE :
	30 minutes par jour > demande l'établissement : 15 minutes plus tôt le matin et 15 minutes plus tard le soir	tard le matin et 30 minutes plus tard le soir	+ 8 K€ (en € 2009)
Desserte des communes de la 1ère couronne	Diminution de la fréquence de passage sur la ligne M en vacances scolaires	> 30 minutes en heures creuses au lieu de 23	-6 K€ (en € 2009)
	Diminution de la fréquence de passage sur la ligne N en vacances scolaires	> 30 minutes en heures creuses au lieu de 20 sur l'Huisserie	-2 K€ (en € 2009)
Desserte des communes de la 2de Couronne	- Desserte de l'arrêt Auberge de la Forêt (Ahuillé)	> remise en place du circuit initial	+7 K€ (en € 2009)
TOTAL AVENANT 6			-9K€

II - Évolution d'accès et du règlement Handitul

> Les réservations régulières, prises pour plusieurs jours à l'avance, ne seront prises en compte que pour les déplacements à vocation professionnelle.

> Dans la démarche de prioriser les déplacements pour motif travail, stage professionnel ou retour à l'emploi, les autres déplacements, pour motif santé, scolaire, achats ou loisirs seront limités à 2 allers/retours par semaine (soit 7 jours consécutifs) par client.

> Afin d'optimiser les groupages de déplacement, la durée d'un trajet pourra atteindre 1 heure, notamment dans le cas de destination commune à plusieurs clients.

> Une sollicitation auprès des établissements spécialisés (type Esat) sera engagée, afin d'adapter les horaires de fonctionnement pour améliorer l'utilisation des véhicules du service Handitul.

> Les clients utilisant des itinéraires rendus accessibles sur le Réseau principal des TUL seront orientés vers la commission Handitul afin de réexaminer leur inscription au service. Un accompagnement sur le Réseau leur sera proposé pour faciliter leur future mobilité.

III - Impact budgétaire et financier

Ces propositions n'ont pas d'impact financier sur 2014 et un impact pour 2015 de **-9K€ (en € 2009)**

L'ensemble de ces éléments est repris dans le cadre d'un avenant n°6 à la DSP transport joint en annexe.

François ZOCCHETTO : *Merci. Qui a des questions ? Monsieur GOURVIL ?*

Claude GOURVIL : *Quelques réflexions sur la qualité du service qui baisse. Moi, je crois que c'est un mauvais choix de votre part, une baisse de qualité de service que nous ne pouvons pas accepter.*

François ZOCCHETTO : Denis MOUCHEL va vous rassurer.

Denis MOUCHEL : Concernant le premier point, dégradation du service des TUL, ce n'est pas acceptable, puisque de toute façon ceux qui sont supprimés sont des arrêts où il n'y a quasiment personne. La dégradation du service dans ce cas-là ne peut pas être retenue.

En ce qui concerne l'évolution du règlement HandiTUL, les associations concernées confirment nos décisions, c'est le premier point, et deuxième point, pour ce qui est de la santé, je vous rappelle qu'ils sont possibles pour deux aller-retour par semaine, on ne peut pas dire qu'ils sont supprimés.

Néanmoins, il est indispensable de maîtriser ce service HandiTUL et rappelons, d'autre part, que les arrêts sont rendus de plus en plus accessibles : nous avons prévu en 2015 de rendre 50 arrêts supplémentaires accessibles. Donc là aussi, possibilité supplémentaire et nettement préférable d'utiliser ce type de transport régulier. Nous avons également prévu l'acquisition de 4 nouveaux véhicules sur 2015, ce sont aussi 4 véhicules accessibles. Donc le parc est rendu de plus en plus accessible, et c'est là aussi la priorité essentielle.

François ZOCCHETTO : Merci.

Ceci exposé,

il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N°092/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DECEMBRE 2014

Objet : TRANSPORTS URBAINS – DSP TRANSPORTS URBAINS – AVENANT N°6

Rapporteur : Denis MOUCHEL, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 à L1411-18, L2121-29 et L5211-1,

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des transports urbains de voyageurs, sur le périmètre des vingt communes signé le 23 novembre 2009,

Vu la délibération n°55/2010 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2010 approuvant l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°75/2011 du Conseil Communautaire du 20 juin 2011 approuvant l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°80/2012 du Conseil Communautaire du 17 septembre 2012 approuvant l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°63/2013 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2013 approuvant l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°21/2014 du Conseil Communautaire du 26 mai 2014 approuvant l'avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public,

Considérant la nécessité permanente d'adapter le service public des transports urbains de voyageurs sur le territoire de l'agglomération lavalloise,

Qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des transports urbains de voyageurs,

Considérant le projet d'avenant n°6 joint en annexe,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve les termes de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public des transports urbains joint à la présente délibération.

Article 2

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°6 au contrat et tout document s'y rapportant.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, 5 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES S'ÉTANT ABSTENUS.

- **CC14 Voirie du lotissement de la Perdrière-classement en voirie d'intérêt communautaire**

Denis MOUCHEL, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

La zone d'activités de la « Perdrière » située dans la zone de la Grivonnière a été aménagée par un lotisseur privé en 2007.

Lors de l'instruction du permis de lotir, un accord de principe a été passé pour que la voie de cette zone passe dans le domaine public communal et soit classée d'intérêt communautaire.

Le lotisseur « la SARL Jeunesse Immobilier » a sollicité Laval Agglomération pour que la voie soit classée d'intérêt communautaire. Il s'agit de la voie reliant l'avenue de Lattre de Tassigny à la rue Bir Hakeim (voir plan joint).

Pour ce faire, elle doit être rétrocédée dans le domaine public communal.

Il est donc proposé de répondre favorablement à la demande pour le classer d'intérêt communautaire une fois les actes de ventes passés entre la SCI et la ville de Laval.

La Commission « Aménagement » a émis un avis favorable

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°093/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA PERDRIÈRE – CLASSEMENT EN VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Denis MOUCHEL, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5216-5 III,

Considérant que la zone d'activités de la « Perdrière », située dans la zone de la Grivonnière à Laval, a été aménagée par un lotisseur privé en 2007,

Que lors de l'instruction du permis de lotir correspondant, un accord de principe a été passé pour que la voie de cette zone intègre le domaine public communal et soit classée d'intérêt communautaire,

Considérant le plan joint en annexe,

Après avis favorable de la commission Aménagement,

Après un vote à la majorité des deux tiers,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve le classement de la voie reliant l'avenue de Lattre de Tassigny à la rue Bir Hakeim à Laval en voie d'intérêt communautaire tel que dans le plan joint en annexe.

Ce classement ne sera effectif qu'après l'intégration de cette voie dans le domaine public communal de la Ville de Laval.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

HABITAT

- **CC15 Gens du voyage-aires d'accueil-approbation du nouveau règlement intérieur**

Gwenaël POISSON, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Pour répondre aux obligations de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, Laval Agglomération gère 3 terrains d'accueil :

- L'Églanière à SAINT-BERTHEVIN, ouverture en 2001 : 10 emplacements ;
- Le Pré de Guette à CHANGÉ, ouverture en 2005 : 8 emplacements ;
- La Gaufrie à LAVAL, ouverture en 2010 : 24 emplacements ;
- et une aire de grand passage de 3 ha, Les Faluères à LAVAL

Pour 2015, il paraît opportun d'actualiser le règlement intérieur mis en place à l'ouverture du terrain de la Gaufrie. A ce titre, un cabinet d'avocat a été sollicité cette année pour réaliser une réécriture plus sécurisée juridiquement de ce règlement.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Pour information, le Bureau Communautaire du 1er décembre 2014 a approuvé les tarifs suivants concernant le fonctionnement des aires d'accueil de Laval Agglomération :

- Charges locatives : 2,05 € par jour et par emplacement,
- Dépenses d'eau : 2,65 € par mètre cube,
- Dépense d'électricité : 0,15 € par Kwh,
- Cautions forfaitaires :
 - emplacement : 80 €.
 - aire de ferrailage : 40 €.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2015.

Pour mémoire, les voyageurs n'ont pas droit aux allocations logement ni au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

François ZOCCHETTO : *Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur GRUAU.*

Jean-Christophe GRUAU : *Juste une remarque de style concernant le rédacteur qui a écrit ces délibérations .un peu pompeuses. Il écrit : « Réaliser une réécriture plus sécurisée juridiquement... » Bon... faut avoir l'esprit tordu.*

Pourquoi ne pas écrire un texte conforme à la langue ? Pourquoi écrire un français pareil ? Comment voulez-vous que les gens se réconcilient avec la politique ? Ça vous tombe des mains.

François ZOCCHETTO : *Très bien. D'autres interventions ? Non ? Je mets au vote.*

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°094/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

OBJET : GENS DU VOYAGE – AIRES D'ACCUEIL – APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Gwenaël POISSON, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'Accueil et à l'Habitat des Gens du Voyage et le décret du 26 juin 2001,

Vu le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage approuvé le 5 février 2010,

Vu la délibération n°125/2010 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010 portant adoption du règlement intérieur des aires d'accueil,

Considérant la nécessité de modifier ce règlement intérieur,

Considérant le projet de règlement intérieur joint en annexe,

Sur proposition de la Commission Habitat,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le règlement intérieur joint en annexe des aires d'accueil des Gens du Voyage de Laval Agglomération est approuvé.

Article 2

Ce règlement intérieur abroge et remplace le règlement intérieur approuvé par la délibération n°125/2010 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010. Un exemplaire dudit règlement sera affiché sur chaque aire d'accueil des Gens du Voyage de Laval Agglomération.

Article 3

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ÉCONOMIE-EMPLOI-COHÉSION SOCIALE

- **CC16 Plan local pour l'insertion et l'emploi de Laval Agglomération-protocole 2015-2018**

Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Le PLIE, mis en place en 1995 sur le territoire de la ville de Laval, a fait l'objet d'un premier renouvellement pour la période 2001-2007 et a vu son territoire s'étendre aux 20 communes de l'agglomération lavalloise.

La période 2008–2013 a fait l'objet de 2 protocoles d'accord du PLIE : 2008-2010 et 2011-2013.

Sur cette période, le PLIE de Laval Agglomération a accompagné 1 946 demandeurs d'emploi (dont 1 493 nouveaux).

Parmi les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement par un référent PLIE, on compte :

- 51,7 % d'hommes et 48,3 % de femmes,
- 52 % de bénéficiaires des minima sociaux,
- 84,1 % ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP (niveau V).

Par ailleurs, 47 % des publics accompagnés résident dans les quartiers prioritaires de la ville de Laval et la durée d'inactivité moyenne avant le démarrage de l'accompagnement est de 23 mois.

Le PLIE a donc concentré son intervention sur les publics les plus en difficulté, cibles du protocole d'accord.

Sur cette période, le PLIE a permis l'accès à un emploi durable de 652 personnes, soit 44,4 % des publics accompagnés et sortis du dispositif. La durée moyenne des parcours est de 25 mois.

Pour atteindre ces résultats, le PLIE a mobilisé l'ensemble des outils disponibles sur le territoire ainsi que des crédits européens pour réaliser des actions spécifiques.

Sur la période 2008-2014, le PLIE a mobilisé :

- 621 299 € de crédits FSE sur la période 2008–2010
- 1 565 262 € de crédits FSE sur la période 2011–2014

Le taux de consommation des crédits alloués est de 88 %.

I - La programmation FSE 2015-2020

Le cadre de la programmation 2014-2020 du FSE et l'acte III de la décentralisation définissent de nouvelles dispositions qui viennent impacter les dispositifs PLIE et confirment la place centrale des départements en qualité de chefs de file de l'insertion.

Le programme opérationnel national permet à la fois aux PLIE et aux Conseils généraux de mobiliser des fonds européens sur son axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » et demande que les PLIE et les Conseils généraux articulent mieux leurs interventions.

En Mayenne, cette collaboration s'appuie sur les orientations du Pacte Territorial d'Insertion qui a vocation à devenir le document partagé de référence sur les questions d'insertion et d'inclusion sur le Département. Dans ce contexte, le PLIE s'inscrit dans le PTI sur la base des orientations suivantes :

- Une prise en compte accrue de la spécificité urbaine qui concentre les difficultés sociales notamment dans certains quartiers.
- L'organisation des parcours de retour à l'emploi nécessitant un accompagnement renforcé mêlant une prise en charge sociale et professionnelle sur le territoire de Laval Agglomération.
- L'expérimentation de nouvelles formes d'accompagnement et d'outils au profit des publics les plus en difficulté de ces territoires.

La collaboration entre Laval Agglomération et le Conseil général se traduit par la mise en place d'un organisme intermédiaire unique porté par le Conseil général chargé de la gestion des crédits FSE attribués au PLIE de Laval Agglomération.

Ce rapprochement devra permettre d'envisager une organisation et une gestion optimisée des fonds européens sur le département de la Mayenne.

II - Le PLIE 2015-2018

Dans le cadre d'une convention établie entre l'État, la Communauté d'Agglomération de Laval et le Conseil général, le PLIE propose d'organiser un accompagnement professionnel de 800 personnes sur la période 2015-2018 et de développer des actions d'insertion sociale et professionnelle en faveur des personnes éprouvant des difficultés d'accès au marché du travail.

Les axes prioritaires du protocole du PLIE sont les suivants :

- Mettre en place un accompagnement renforcé des publics en grande difficulté d'insertion.
- Développer les relations avec les entreprises et les partenaires économiques.
- Favoriser l'accès à la formation et à la qualification des participants.
- Concevoir des projets et promouvoir le développement des activités d'insertion

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver la signature du protocole du PLIE conclu entre Laval Agglomération, l'État et le Conseil général de la Mayenne.

François ZOCCHETTO : *Merci. Monsieur GRUAU.*

Jean-Christophe GRUAU : *Je suis désolé, j'ai lu le dossier. « Méthodologie de l'accompagnement éprouvée », « Territorialisation plus forte de l'intervention par la mise en place de référents emploi », « Démarche collaborative locale de coordination de la relation avec les entreprises », et j'arrête là. Que de verbiage prétentieux dans ce protocole payé par nos impôts. J'avoue, Monsieur le Président et Madame la vice-Présidente, avoir l'envie de m'adresser à Fabrice Luchini, le célèbre acteur, qui, vous vous en souvenez peut-être, s'était taillé un énorme succès il y a quelques années en montant un spectacle avec les textes de l'écrivain Philippe Muray, textes qui permettaient de se moquer de la novlangue d'aujourd'hui, de tout ce discours pondu par des technocrates qui essaient par leur jargon prétentieux de cacher la misère actuelle. Ce qu'on résumait dans le temps par une expression peu ragoutante, je vous l'accorde, mais qui dit tout en quelques mots simples : « Peinture sur merde égale propreté. »*

Ces choses dites, Madame la vice-Présidente, n'ayant ni le temps ni le poids politique suffisant, hélas, pour améliorer quoique ce soit de ce dispositif dont le comité de pilotage ne réunit pas moins d'une vingtaine de personnes, je me contenterai, Madame la vice-Présidente, d'une requête, une seule : que le rédacteur du prochain protocole ait pitié de ses lecteurs et rédige ce qu'il a à rédiger en trois pages au maximum avec le style que Stendhal chérissait, à savoir la sécheresse du Code civil. Merci de faire suivre ce message.

François ZOCCHETTO : *Madame SOULTANI ?*

Samia SOULTANI-VIGNERON : *Il faut savoir qu'au-delà des mots, il y a des choses qui sont matérialisées dans le cadre du PLIE. C'est dans un souci d'optimisation des moyens que l'on a fait le choix de s'associer au Conseil Général pour améliorer ce dispositif. Donc au-delà des mots, il y a aussi les actes, tout ce qui a été réalisé et tout ce que cela a apporté en termes d'insertion de certaines personnes éloignées de l'emploi.*

Jean-Christophe GRUAU : *Mais là encore, vous remettez ça sur le compassionnel. Il ne s'agit pas de compassionnel, il s'agit de style, il s'agit de langue française « ce qui est clair s'énonce clairement ». Je pense que nous aspirons tous à avoir des documents écrits de manière lisible, ça c'est illisible, je l'ai lu tout à l'heure à des jeunes, ils se bidonnaient. Vous avez vu ce langage ? Si on continue comme ça, que va devenir notre pays ?*

On n'a pas que des chefs d'entreprise, on a aussi de grands écrivains et je ne vois pas pourquoi une bonne mesure destinée à aider les gens à retrouver le chemin de l'emploi serait écrite dans ce charabia-là qui, personnellement, me tombe des mains. Si je suis le seul élu dans ce cas-là, c'est dommage, mais je le dirai jusqu'au bout.

François ZOCCHETTO : *Bien. Pas d'autres interventions ? Donc, nous allons voter sur ce protocole du PLIE pour les années 2015-2018.*

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°095/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Objet : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LAVAL AGGLOMÉRATION – PROTOCOLE 2015-2018

Rapporteur : Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Considérant le projet de protocole 2015-2018 joint en annexe,

Après avis favorable de la commission Économie, Emploi et Cohésion Sociale,

DÉLIBÈRE

Article 1

Les termes du protocole du PLIE 2015-2018, joint en annexe de la présente délibération, sont approuvés.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, 1 CONSEILLER COMMUNAUTAIRE S'ÉTANT ABSTENU.

SPORTS - CULTURE – TOURISME

- **CC17 Fonds d'Aide à l'Événementiel Sportif (FAES) - Proposition de modification de règlement**

Christian LEFORT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil communautaire approuvait la mise en place du fonds d'aide à l'événementiel sportif (FAES) ainsi que le règlement précisant les modalités d'attribution. Ce fonds permet de favoriser le déroulement de **manifestations sportives** d'envergure nationale ou inter-régionale se déroulant sur le territoire de Laval Agglomération, à l'exception d'un Championnat National ou d'une Coupe de France répétitifs, sur l'ensemble d'une saison, et permettant de mettre en valeur le territoire de Laval Agglomération au plan sportif, culturel et touristique.

Depuis la création de ce fonds d'aide, plusieurs demandes de subvention ont été analysées et traitées afin d'apporter un soutien financier à des événements sportifs.

A la demande des membres de la commission Sports Culture Tourisme, les critères d'attribution et d'éligibilité, le calcul de l'aide et les conditions de versement de l'aide ont été revus.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le nouveau règlement d'attribution du fonds d'aide à l'événementiel sportif joint en annexe.

II – Impact Budgétaire et financier

Néant.

Ceci exposé,

il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

François ZOCCHETTO : Avez-vous des questions ? Monsieur GOURVIL.

Claude GOURVIL : Je m'étonne que vous ne fassiez pas référence dans les critères d'éligibilité au développement durable, car tant en termes de prévention du traitement des déchets qu'en termes d'énergie ou de transports, ou même de réduction des gaz à effet de serre, le sport est un très bon vecteur qui touche un très large public et notamment en Mayenne, département du sport.

En mettant en action dès cette année l'autre orientation prévue dans le projet des territoires, je vous propose donc de nous mettre dès aujourd'hui en cohérence avec ce projet de territoires à la suite des 4 axes.

Certains axes d'orientation sont transversaux, certaines thématiques de développement durable transcendent ces découpages et peuvent être évoqués dans chacun de ces axes, aussi bien dans l'axe territoire de vie où l'on retrouve sport, culture, tourisme.

Donc, nous regrettons fortement que dans les critères d'éligibilité, il n'y ait pas une référence au développement durable.

François ZOCCHETTO : Merci. D'autres interventions ?
Je mets aux voix cette délibération.

Claude GOURVIL : Vous ne souhaitez pas mettre un critère supplémentaire ou tout au moins répondre à mon intervention ?

François ZOCCHETTO : Cela n'appelle pas forcément de réponse puisque vous l'avez dit, ce n'est pas une question, c'est une observation. Mais Christian LEFORT va vous répondre.

Christian LEFORT : La difficulté que l'on rencontre, c'est qu'on avait dans le précédent règlement, la crédibilité et la capacité d'organisation de l'organisateur, mais on était incapable d'aller vérifier ou alors, il faudrait aller mettre quelqu'un derrière chaque organisateur pour aller voir ce qui s'y passe. Donc c'est vrai qu'il est possible d'introduire ce critère-là, mais sauf à se donner les moyens de pouvoir les vérifier, ce n'est pas si simple que ça. Bon, on pourra le rappeler aux organisateurs, mais on n'exercera pas forcément un contrôle sur chaque manifestation. Mais la suggestion peut être retenue en termes de proposition aux organisateurs.

François ZOCCHETTO : Bon, je mets aux voix.

N°096/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

OBJET : FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF (FAES) – PROPOSITION DE MODIFICATION DE REGLEMENT

Rapporteur : Christian LEFORT, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Budget Primitif 2014 adopté le 9 décembre 2013,

Considérant que Laval Agglomération souhaite soutenir le déroulement des manifestations sportives d'envergure, permettant de mettre en valeur le territoire,

Qu'à cet effet, un fonds d'aide à l'événementiel sportif a été institué en 2009,

Que la commission Sports Culture Tourisme a souhaité revoir le règlement,

Qu'un règlement est joint en annexe de la présente délibération,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve les termes du règlement sur l'attribution du fonds d'aide à l'événementiel sportif joint en annexe.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente et est autorisé à signer tous documents à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La séance est levée à 21h12.

Conseil Communautaire du 22 décembre 2014

Approbation du procès-verbal n°88 2

QUESTION DU PRÉSIDENT

INFO Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Laval Agglomération 4

SERVICES SUPPORTS

CC01	Indemnité de conseil au receveur	6
CC02	Société publique locale Laval SPLA - Modification du capital social, modification portant sur l'objet social et la structure des organes dirigeants	7
CC03	Budget primitif 2015	10
CC04	Actualisation et création des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (APCP) pour 2015	24
CC05	Taxe d'Habitation – Vote du taux 2015	29
CC06	Taxe Foncière sur le Bâti – Vote du taux 2015	30
CC07	Taxe Foncière sur le Non-Bâti – Vote du taux 2015	31
CC08	Versement Transport – Vote du taux 2015	32
CC09	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote du taux 2015	33
CC10	Cotisation Foncière des Entreprises – Vote du taux 2015	34

ENVIRONNEMENT

CC11	Redevance spéciale – Montant 2015 et formule de calcul	35
CC12	Convention de partenariat pour la réalisation d'une étude prospective sur l'agriculture sur le territoire de Laval Agglomération	37

AMÉNAGEMENT

CC13	DSP Transports urbains – Avenant n°6	40
CC14	Voirie du lotissement de la Perdrière – Classement en voirie d'intérêt communautaire	43

HABITAT

CC15	Gens du Voyage – Aires d'accueil – Approbation du nouveau règlement intérieur	44
-------------	---	-----------

ÉCONOMIE-EMPLOI-COHÉSION SOCIALE

CC16	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Laval Agglomération – Protocole 2015-2018	46
-------------	--	-----------

SPORTS-CULTURE-TOURISME

CC17	Fonds d'Aide à l'Événementiel Sportif (FAES) – Proposition de modification de règlement	49
-------------	---	-----------